



# RD782 - Contournement de Le Faouët

Communes de le Faouët et Lanvénegen

Canton de Gourin

Département Morbihan (56)

## Résumé non technique



## PIECES DU DOSSIER D'ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

L'architecture retenue pour les pièces du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est la suivante :

- **Pièce I : Résumé non technique**
- Pièce II : Notice explicative
- Pièce III : Contexte réglementaire
- Pièce IV : Plan général de situation
- Pièce V : Plan général des travaux
- Pièce VI : Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- Pièce VII : Appréciation sommaire des dépenses
- Pièce VIII : Etude d'impact
- Pièce IX : Dossier de classement et déclassé de voirie
- Pièce X : Bilan de la concertation
- Pièce XI : Avis sur le projet

## SOMMAIRE

I. INTITULE DE L'OPERATION ET OBJET DES DOSSIERS.....	3
<i>I.1. RD782 Contournement de Le Faouët.....</i>	3
II. LOCALISATION.....	4
III. DEMARCHE DU MAITRE D'OUVRAGE.....	5
<i>III.1. Déroulement des études.....</i>	5
IV. SOLUTION RETENUE.....	8
<i>IV.1. Justification du projet.....</i>	8
V. DESCRIPTION DU PROJET.....	14
VI. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	16
<i>VI.1. Milieu physique et aquatique.....</i>	16
<i>VI.2. Milieu naturel.....</i>	16
<i>VI.3. Paysage et patrimoine.....</i>	16
<i>VI.4. Milieu humain.....</i>	17
VII. IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	24
<i>VII.1. Milieu physique et aquatique.....</i>	24
<i>VII.2. Milieu naturel.....</i>	26
<i>VII.3. Patrimoine et paysage.....</i>	26
<i>VII.4. Milieu humain.....</i>	29
VIII. MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES IMPACTS DU PROJETS SUR L'ENVIRONNEMENT.....	34
<i>VIII.1. Milieu physique et aquatique.....</i>	34
<i>VIII.2. Milieu naturel.....</i>	34
<i>VIII.3. Patrimoine et paysage.....</i>	35
<i>VIII.4. Milieu humain.....</i>	35

# I. INTITULE DE L'OPERATION ET OBJET DES DOSSIERS

## I.1. RD782 CONTOURNEMENT DE LE FAOUËT

La route départementale N° 782 trouve son origine à Rosporden (Finistère) où elle rejoint la RD 765 (ancienne RN 165 Nantes/Brest). Elle dessert Scaër (Finistère), Le Faouët, Guéméné-sur-Scorff et Pontivy et rejoint la RD 768 (axe Lorient/St-Brieuc et Vannes/St-Brieuc).

Elle constitue un **axe routier d'intérêt prioritaire** car elle contribue à relier des territoires excentrés du centre Bretagne à de grands axes de communication. Cette priorité se traduit notamment par une viabilité hivernale classée en niveau de service prioritaire R1.

La RD 782 offre des conditions de circulation peu satisfaisantes en termes de fluidité du trafic et de sécurité, principalement en traversée du bourg de Le Faouët. Le trafic de **pooids-lourds en transit de l'agglomération est estimé à 210 véhicules par jour**. Une partie de ce trafic passe devant un collège et emprunte un carrefour urbain contraint. Une autre partie du trafic emprunte un itinéraire alternatif possible au Sud du centre-ville de Le Faouët, via une voie communale inadaptée traversant les hameaux de Coat Loret et Saint Fiacre.

Au vu de ses caractéristiques routières ponctuellement inadaptées et de l'impact négatif du trafic sur le cadre de vie du bourg de Le Faouët, le département envisage d'en réaliser le contournement.

Les objectifs du projet de contournement sont les suivants :

- améliorer la **sécurité des usagers en traversée d'agglomération**, notamment en sortant les poids lourds en transit,
- améliorer la **sécurité dans les hameaux**,
- améliorer la **desserte du territoire** en confortant un **itinéraire prioritaire**,
- améliorer le **cadre de vie**.

Le projet aura en outre un impact positif sur le désenclavement de la Bretagne intérieure. Il pourra mettre plus rapidement en rapport Scaër et les communes de l'intérieur (Guiscriff, Lanvénegen) avec le réseau à 2 x 2 voies du réseau national ou les grands axes départementaux tels que la RD 769 (Lorient/Roscoff). Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire.

### I.1.1. OBJET DU DOSSIER :

L'objet du dossier est de la déclaration d'utilité publique du projet :

- permet une éventuelle acquisition de terrains par expropriation
- permet de mettre en compatibilité le document d'urbanisme en vigueur ou d'acter de leur compatibilité
- acte le déclassement de certaines routes départementales à l'issue de la réalisation du projet et leur classement dans le réseau de voiries communales

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, l'opération a fait l'objet d'une demande de cas par cas et d'une décision par arrêté préfectoral confirmant la nécessité d'une évaluation environnementale.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique est alors régie par le code de l'environnement et le dossier d'enquête doit comprendre une étude d'impact.

Il s'agit d'expliquer quelle démarche le maître d'ouvrage (le département du Morbihan) a suivi pour chercher à éviter les impacts sur les environnements, quelles solutions il a mis en œuvre pour les réduire et, lorsqu'il y a des impacts résiduels, quelles mesures il propose pour les compenser.

Pour cela, le maître d'ouvrage présente le projet à un niveau de détail qui permet d'apprécier les impacts sur ces thématiques et les mesures proposées en conséquence.

L'objet de l'enquête est détaillé dans la pièce III Contexte réglementaire du dossier DUP, le présent chapitre en présente les éléments principaux :

### I.1.2. DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

#### I.1.2.1. EMPRISES

Les plans du dossier présentent les emprises du projet.

Le maître d'ouvrage a intégré aux emprises les surfaces nécessaires aux mesures compensatoires proches de la trace routière.

Cette démarche vise à répondre à l'intégration de ces surfaces à l'étude d'impact et à garantir auprès des services de l'Etat la maîtrise foncière.

Le maître d'ouvrage engagera néanmoins une phase de négociation amiable pour toutes ces emprises.

#### I.1.2.2. MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME

Le dossier DUP présente les documents d'urbanisme en vigueur qui sont :

- La carte communale de Lanvénegen
- Le Règlement National d'Urbanisme pour Le Faouët

Le projet est compatible avec ces documents.

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est actuellement en cours d'élaboration par Roi Morvan Communauté. Il sera compatible avec le projet de contournement, et réciproquement. Cette compatibilité ne peut dans l'absolu pas être garantie par la déclaration d'utilité publique du projet.

Afin de sensibiliser les partenaires sur ces enjeux de forme, le Département a sollicité par courrier les maires et la Présidente de Roi Morvan Communauté pour garantir la compatibilité du futur PLUi avec le projet.

### I.1.2.3. DECLASSEMENT

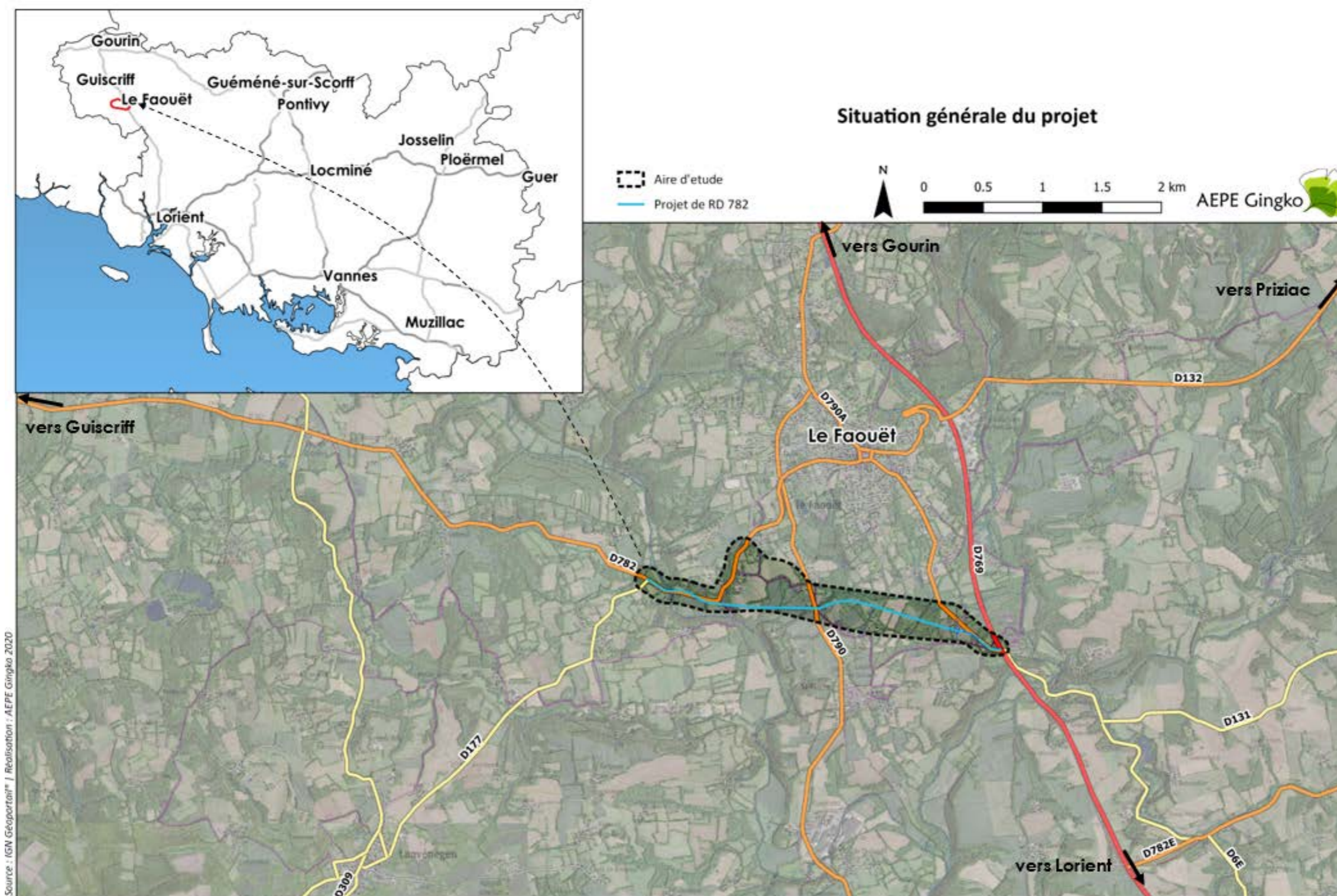
Le dossier DUP présente le plan de classement et de déclassement des voies sur lequel la commune de Le Faouët a délibéré avec un accord de principe.

## II. LOCALISATION

Le plan de situation est présenté en pièces IV du dossier DUP et en carte 1 de l'étude d'impact du dossier DAEU.

Le projet relie la RD782 à l'ouest au niveau de Moulin Baden à la RD769 au niveau du carrefour de Beg er Roch.

Le projet intercepte la RD790 entre les hameaux de Kerrousseau et Saint Fiacre.



### III. DEMARCHE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Département a mobilisé début 2017 une organisation pour engager les études de cette opération.

Le groupement de bureaux d'études AEPE Gingko et Pierres & Eaux Aménagement a été choisi pour réaliser les études environnementales et les dossiers réglementaires.

Les services de la Direction des Routes et de l'Aménagement du Département ont réalisé les études de conception routière et fait appel à d'autres bureaux d'études spécialisés pour le comptage des flux de trafics, l'étude du bruit ou encore les études géotechniques d'avant-projet.

Un comité de pilotage a également été constitué pour formaliser la validation de différents points d'étape. Il comprend les maires de Le Faouët et Lanvégen, les conseillers départementaux, le vice-président du département délégué aux routes, aux transports, à la mer et au littoral et les services de la Direction des Routes et de l'Aménagement du département.

Une concertation a été menée en partenariat étroit avec les élus locaux.

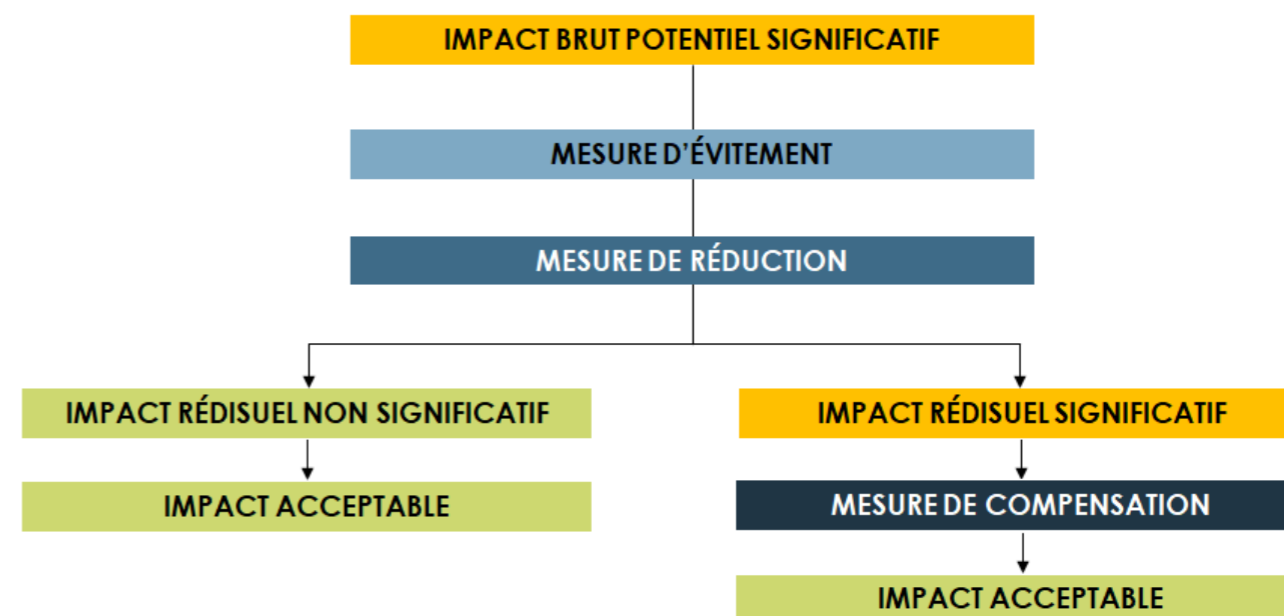
Le présent chapitre présente les principaux stades et objectifs de la démarche suivie pour la définition du projet.

### III.1. DEROULEMENT DES ETUDES

#### III.1.1. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE : DEMARCHE EVITER REDUIRE COMPENSER

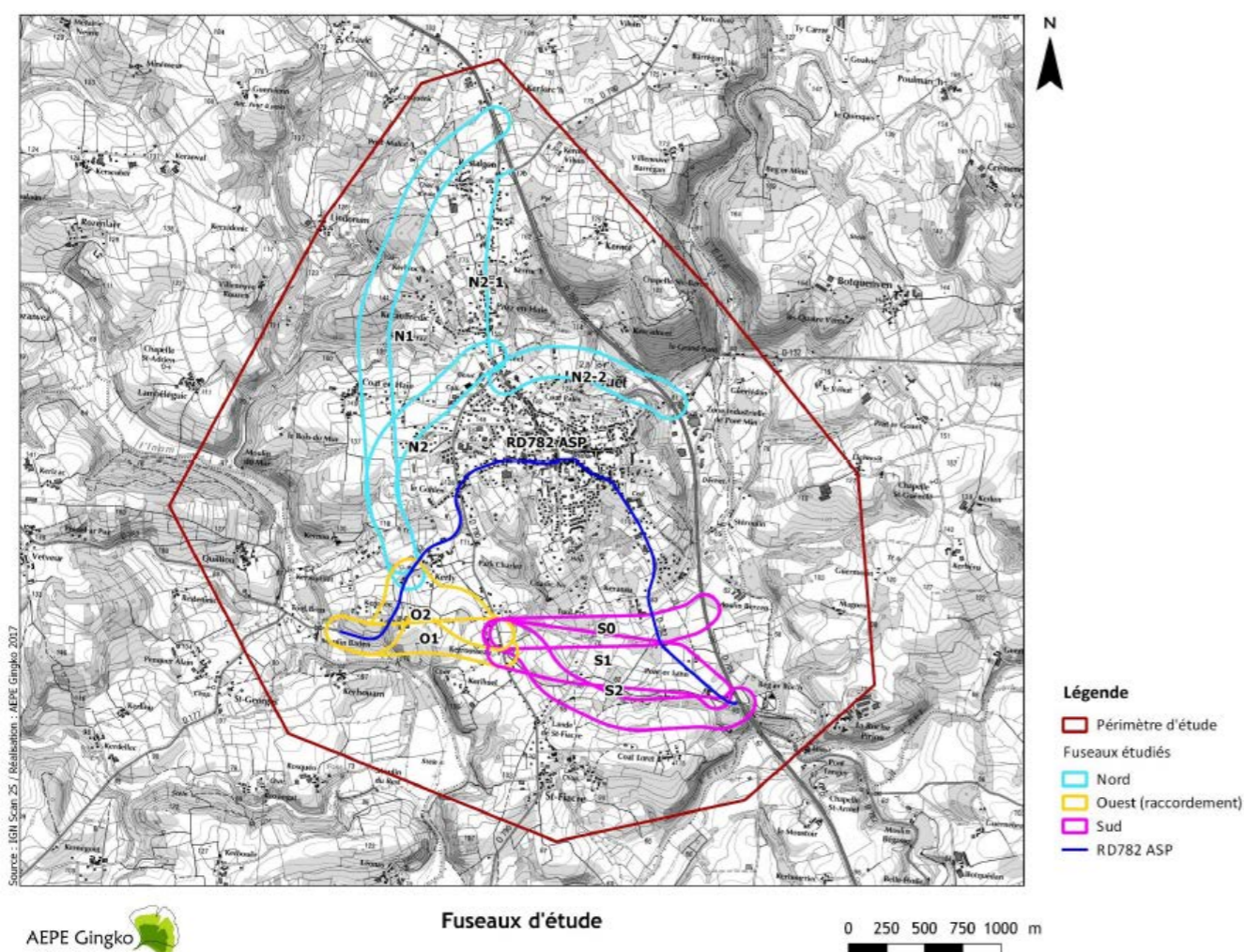
L'évaluation environnementale est le processus permettant d'intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet.

La progression est itérative. La méthode se fonde sur la démarche Eviter, Réduire, Compenser qui est un principe global mis en œuvre à tous les stades des études, depuis l'étude d'opportunité et de faisabilité jusqu'à l'étude de la solution retenue.



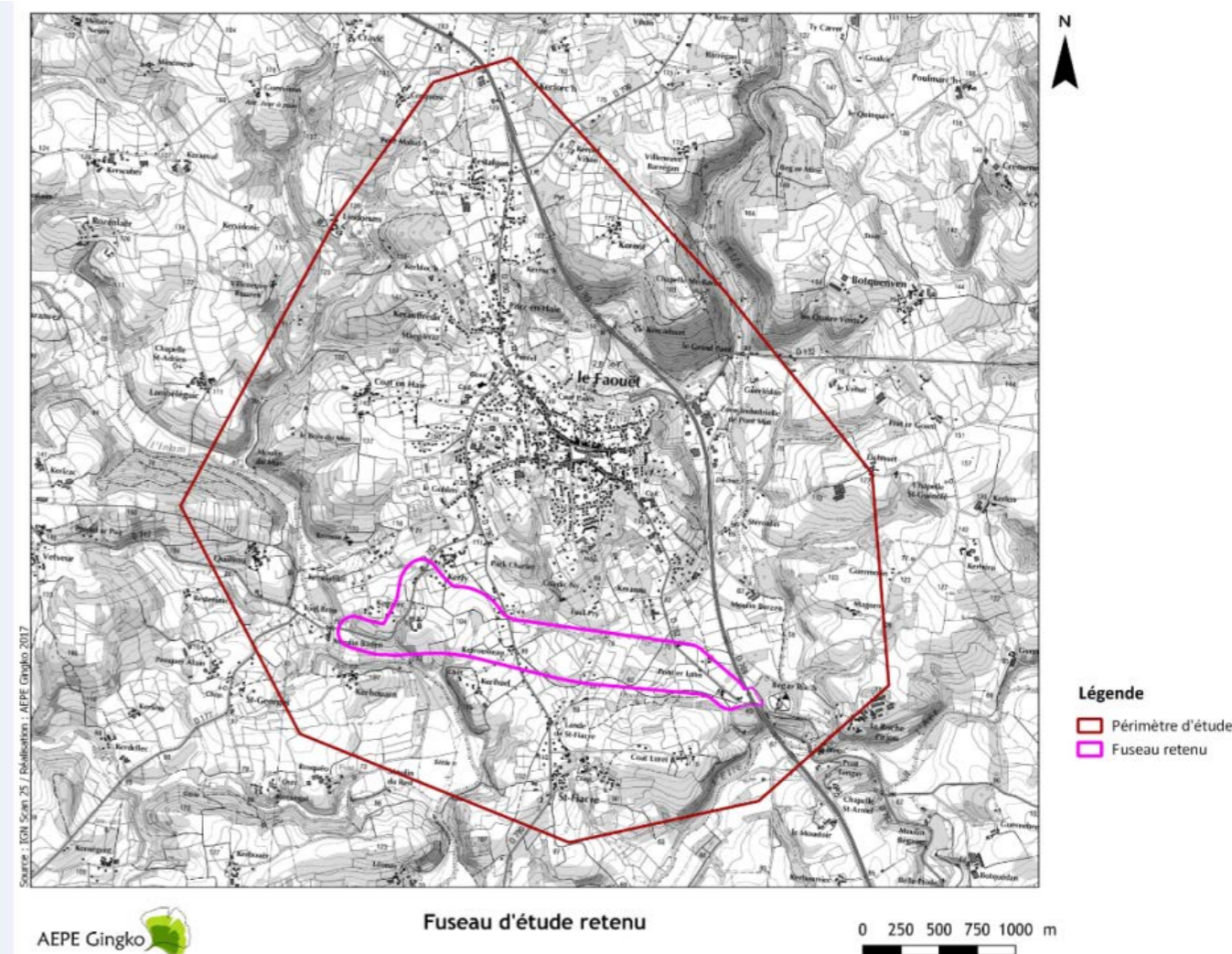
### III.1.2. ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE

L'étude d'opportunité et de faisabilité a étudié 13 scénarios répartis sur une aire d'étude élargie à l'échelle de la commune de Le Faouët.



Elle a permis de définir les objectifs du projet.

Une analyse multicritère des 13 scénarios a retenu un fuseau d'étude passant au sud de Le Faouët.



### III.1.3. ETUDES D'AVANT-PROJET - VARIANTES

Le fuseau retenu a fait l'objet d'un inventaire environnemental détaillé couvrant 2 printemps.

Plusieurs variantes ont de nouveau été étudiées au sein de ce fuseau.

### III.1.4. CONCERTATION

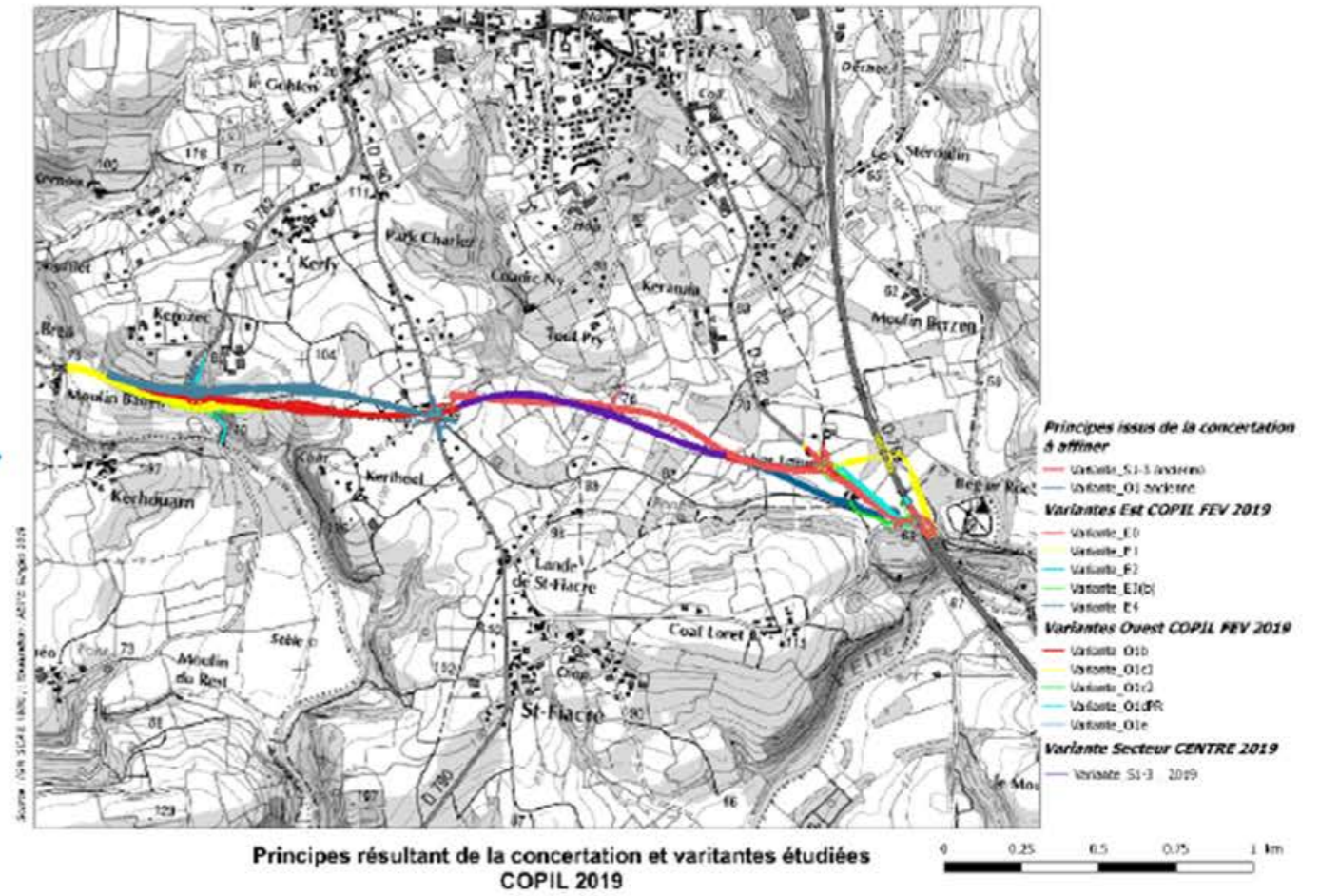
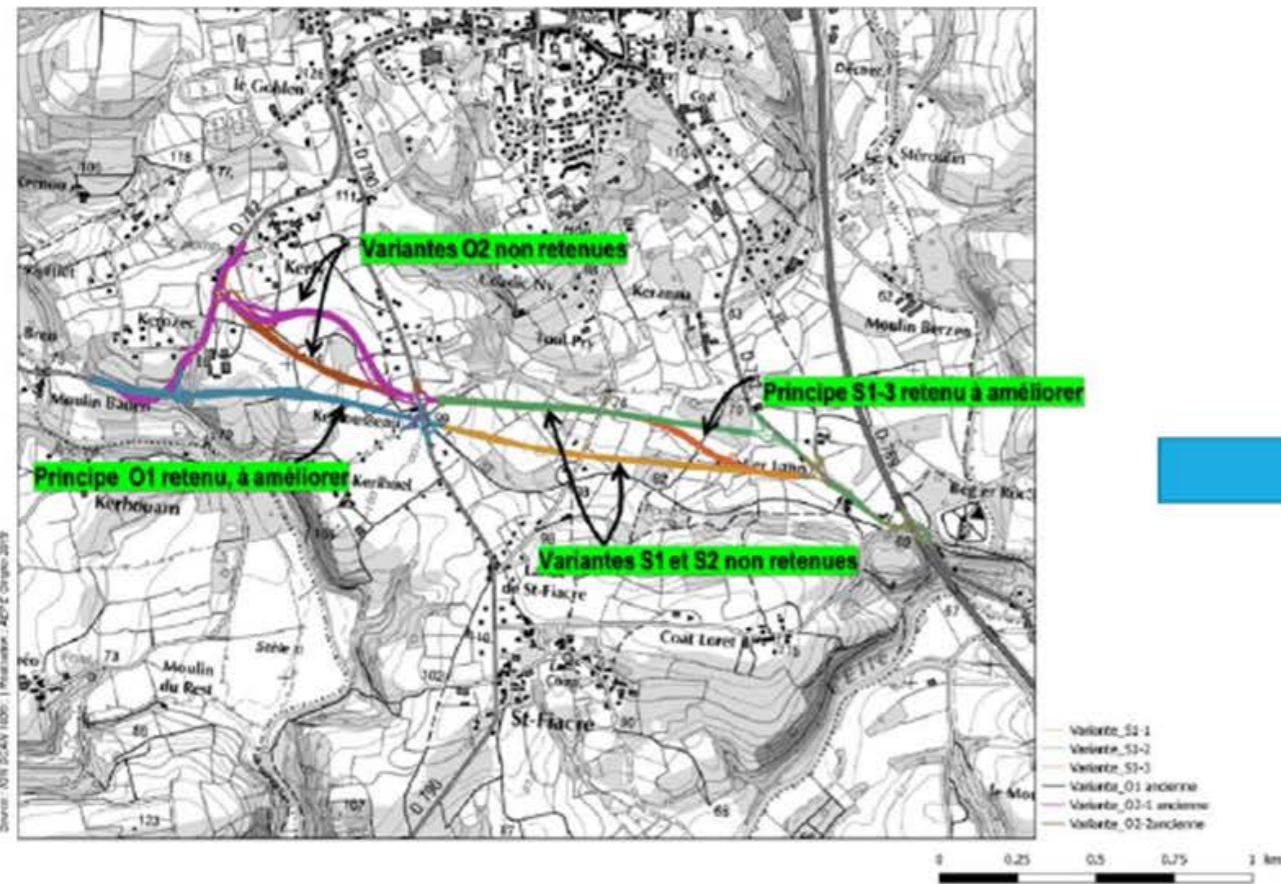
La phase AVP a fait l'objet d'une concertation du public entre décembre 2017 et juin 2018. Elle s'est déroulée au travers d'une réunion publique de démarrage, de trois ateliers thématiques, d'une exposition et d'une réunion publique de clôture.

Cette concertation s'est poursuivie avec les élus locaux jusqu'en février 2019.

Le bilan de cette concertation a été mis à disposition du public en novembre 2019 sur les sites internet des mairies de Le Faouët et Lanvégen.

### Avant la concertation

### Après la concertation



### III.1.5. ETUDES D'AVANT-PROJET - SOLUTION RETENUE

L'étude de la solution retenue a permis de définir plus finement les impacts et de définir les mesures de compensation.

Cette étude s'est poursuivie en 2020 en concertation avec les services de l'état (DDTM) qui seront en charge de l'instruction des dossiers réglementaires et et du Syndicat Mixte Ellé Isole et Lata qui y sera associé.

## IV. SOLUTION RETENUE

### IV.1. JUSTIFICATION DU PROJET

#### IV.1.1. OBJECTIFS DE SECURITE PUBLIQUE

L'opportunité du contournement a été confirmée en 2017 en concertation avec les élus locaux (conseillers départementaux du canton de Gourin, maire de Lanvégen et maire de Le Faouët) et en concertation avec le public. Cette concertation a fait l'objet d'un bilan mis à disposition du public en novembre 2019.

L'enjeu principal du projet est la **sécurisation de la traversée d'agglomération et des hameaux**, notamment en sortant le **trafic poids lourds** en transit de l'agglomération, estimé à **210 véhicules par jour**.

Une partie de ce trafic passe devant le **collège Jean Coirentin Carré** et emprunte un carrefour urbain contraint. Ce trafic emprunte la RD790 sur un linéaire d'environ 2,5km en agglomération ; Cette circulation de transit est incompatible avec les usages d'une voie située en cœur de bourg.

Une autre partie du trafic emprunte un itinéraire alternatif possible mis en place au Sud du centre-ville de Le Faouët, via une **voie communale inadaptée** d'1,4km de linéaire qui traverse les hameaux de Coat Loret et Saint Fiacre. Par défaut, un aménagement de sécurité au niveau du hameau de Coat Loret a été réalisé pour réduire les vitesses et éviter le croisement des poids lourds dans le hameau.

La **sécurité publique est une considération qui justifie la raison impérative d'intérêt public majeur, comme le précise le document d'orientation de la Directive « Habitats ».**

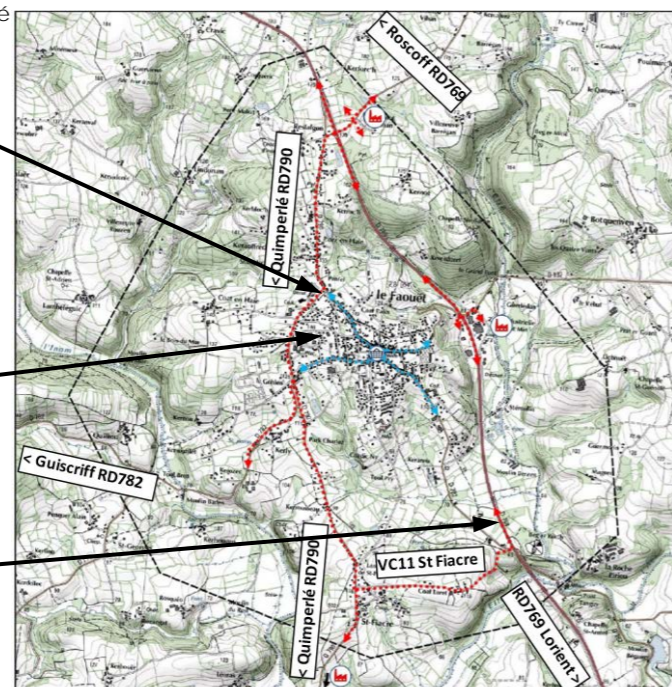
RD790 devant le collège Jean Coirentin Carré



RD790 devant le centre aquatique



VC11 - hameau de Coat Loret



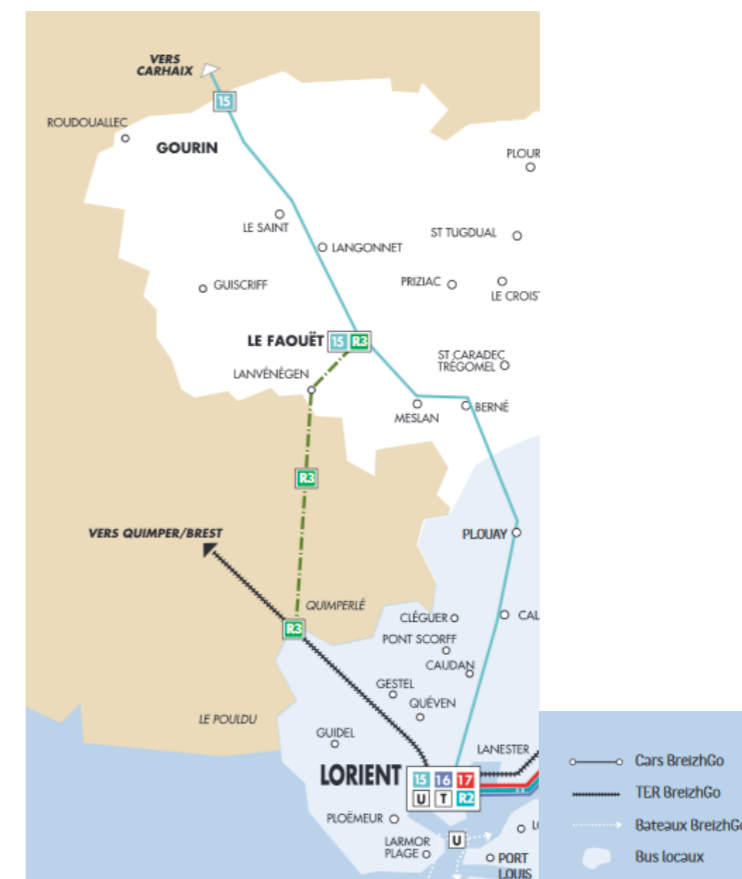
- Zones d'activité génératrices de flux de trafic poids-lourds
- Itinéraires poids-lourds associés aux activités ou en transit
- Centre-bourg regroupant les commerces et services
- Itinéraires poids-lourds en livraison des commerces et services

#### IV.1.2. OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA DESERTE DU TERRITOIRE

On l'a vu, le jalonnement des poids lourds est contraint entre la RD769, route à grande circulation d'intérêt régional entre Roscoff et Lorient, la RD782 à l'Ouest de Le Faouët vers Guiscriff et la RD790 au sud vers Quimperlé.

Si 2 lignes de cars régionales desservent Le Faouët sur des axes Nord –Sud, aucune ligne ne dessert Guiscriff (sauf un service à la demande).

De plus, le réseau ferré n'offre pas d'alternative, la gare ferroviaire la plus proche étant celle de Quimperlé.



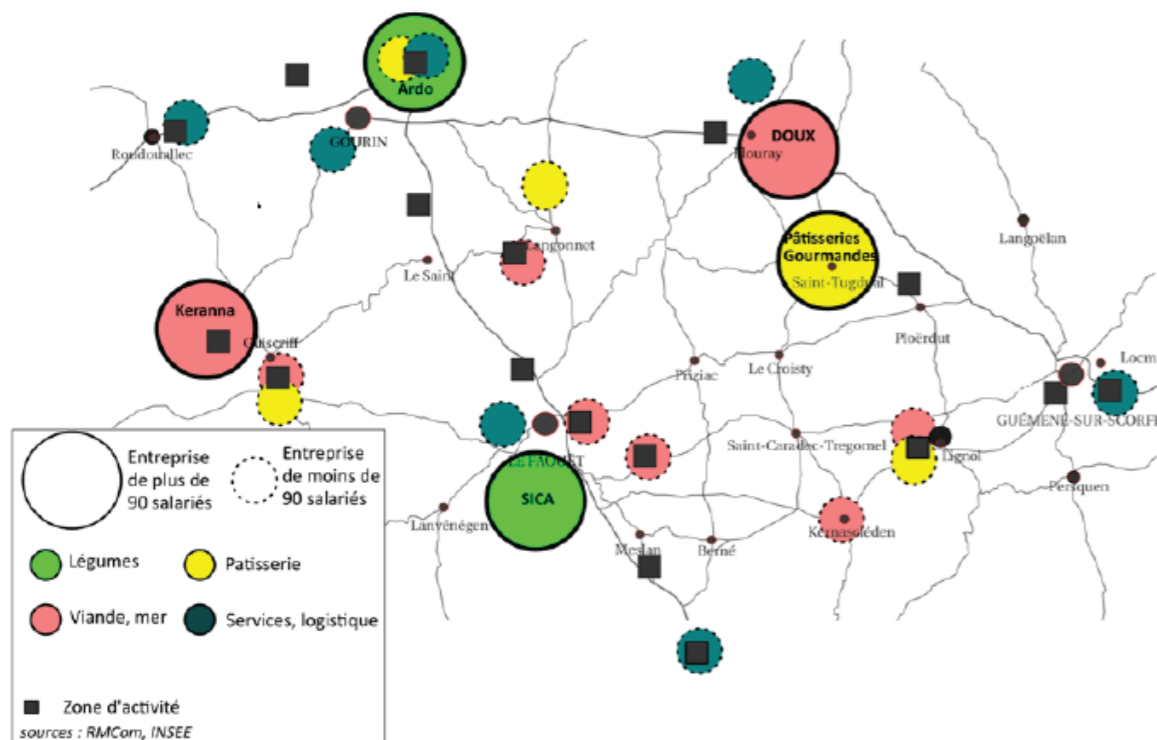
Extrait carte BreizhGo Automne 2020

Le contournement va contribuer à relier des territoires excentrés du centre Bretagne à de grands axes de communication, en confortant un itinéraire prioritaire.

Les entreprises principales concernées par le projet sont les zones situées à Guiscriff et le site de La Conserverie Morbihanaise située à Lanvégen en bordure de RD790.



**Les entreprises de l'industrie agro-alimentaire**



Le SCOT de Roi Morvan Communauté précise dans son rapport de présentation que plus de la moitié des « surfaces viabilisées disponibles à utiliser en priorité » se situe à Guiscriff. En effet, sur les 190 000m<sup>2</sup> disponibles à l'échelle de Roi Morvan Communauté, plus de 96 000m<sup>2</sup> sont localisés à Guiscriff (cf tableau p155 « Etat (en 2017) de l'occupation et de la disponibilité des zones d'activités aménagées »).

En bordure de la RD790, le site industriel de la Conserverie Morbihannaise a réalisé une extension qui vise à augmenter la transformation de légumes de 45 000 t à 102 000t de produits finis par an (données issues du résumé non technique du dossier d'extension de 2014). A terme le site générera un trafic maximal de 60 poids lourds par jour et 450 véhicules du personnel.

**Le caractère impératif et l'intérêt public majeur d'une amélioration de la desserte du territoire sont défendus par les entreprises locales et les élus locaux.**

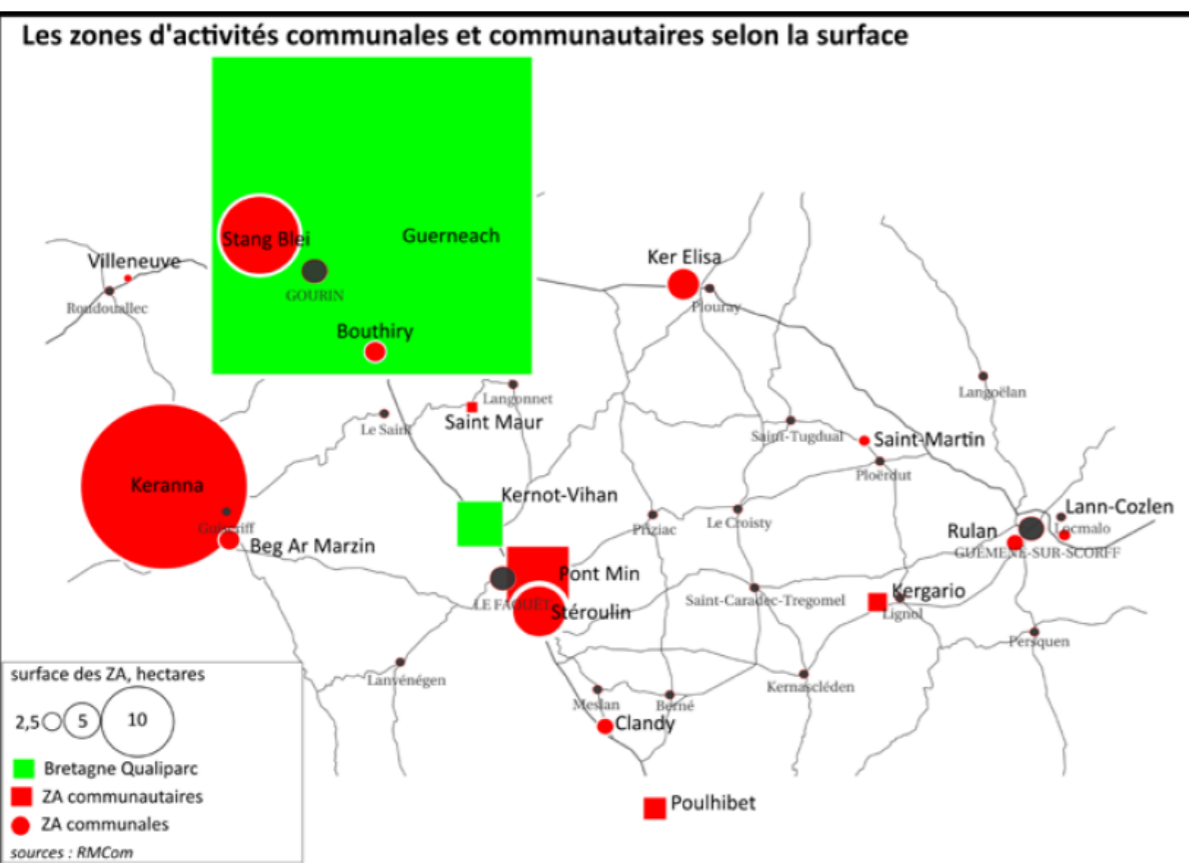
**IV.1.2.1. ABSENCE D'ALTERNATIVE**

Le présent chapitre présente une synthèse des différents scénarios et variantes étudiés depuis l'étude d'opportunité jusqu'au dossier avant-projet.

Il démontre l'absence d'alternative satisfaisante à la solution retenue et la démarche suivie tout au long des études pour éviter, réduire et compenser les impacts du projet.

**AMENAGEMENTS EN PLACE :**

L'aménagement en place de la RD782, aujourd'hui interdite au trafic poids lourds de transit, conduirait à augmenter l'insécurité et les difficultés de circulation en centre-ville, particulièrement autour des halles. Ce scénario est contradictoire avec les objectifs du projet.



Extrait de l'étude d'opportunité : carte 60 – La solution en aménagement en place

L'aménagement en place de la RD790 et de la VC11 qui traverse le hameau de Coat Loret, conduirait à :

- maintenir des accès riverains sur la RD790, amenés également à se multiplier au vu du zonage d'urbanisme actuel.
- impacter les hameaux de Saint Fiacre et de Coat Loret, et conserver un profil en long très contraint.



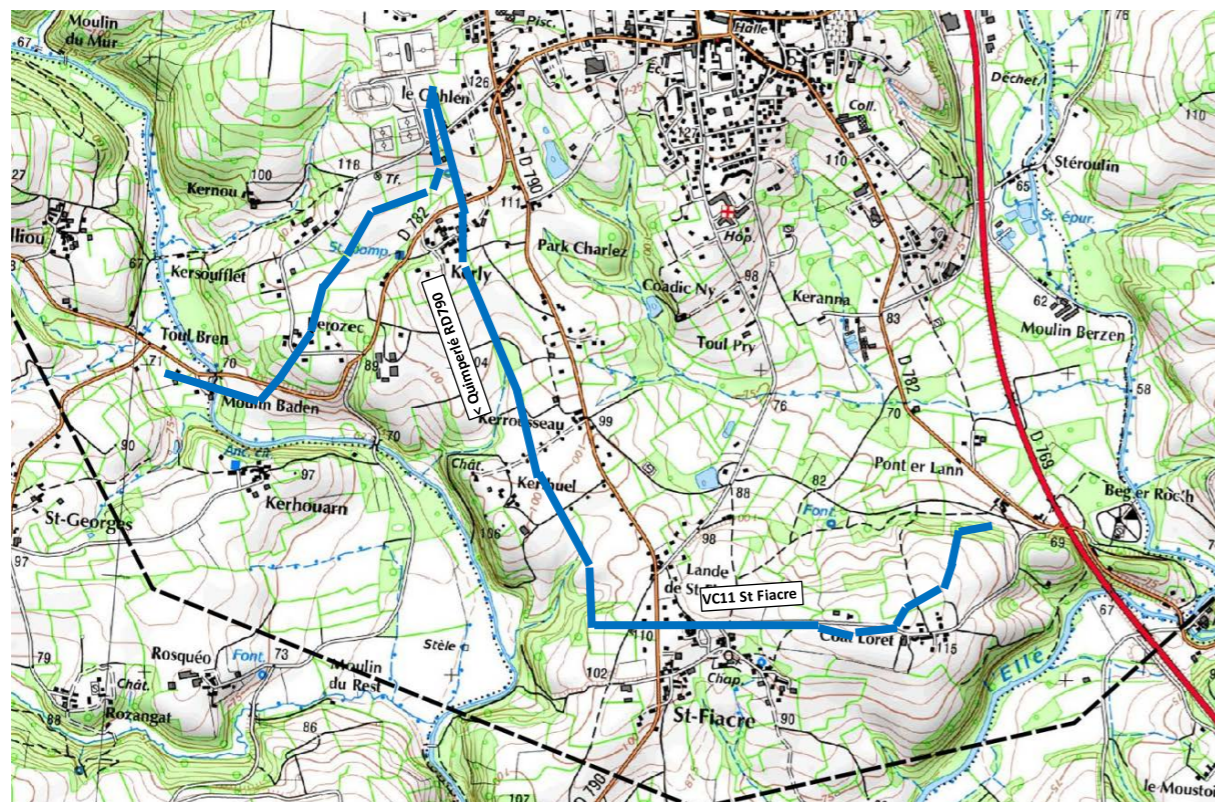
VC11 en traversée du hameau de Coat Loret

Ce scénario n'est pas compatible avec le niveau de service défini par les objectifs du projet notamment en termes de sécurité, lors de l'étude d'opportunité. Les fuseaux de tracés neufs S2 et S3 développés au chapitre suivant et qui s'inspirent de cet itinéraire ont d'ailleurs également été écartés pour les mêmes raisons techniques.

	Situation actuelle au fil de l'eau	Aménagement en place RD782	Scénario Nord N1+O2	Scénario Nord N2-1+O2	Scénario Nord N2-2+O2	Scénario Sud S0+O1	Scénario Sud S0+O2	Scénario Sud S1+O1	Scénario Sud S1+O2	Scénario Sud S2+O1	Scénario Sud S2+O2	Scénario Sud S3a+O1	Scénario Sud S3b+O1
<b>Objectifs</b>													
Améliorer la desserte des territoire en confortant un itinéraire prioritaire	0	0	2	1	4	4	4	4	4	4	4	1	1
Améliorer la sécurité des usagers en agglomération	0	0	4	2	2	4	4	4	4	4	4	4	4
Améliorer le cadre de vie	0	0	4	2	3	4	4	4	4	4	4	3	3
Améliorer la sécurité des usagers dans les hameaux	0	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	1	1
<b>Total Objectif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Contraintes / effets</b>													
Technique			4	8	5	5	8	5	8	1	4	1	1
Niveau de service			1	2	1	8	5	8	5	5	2	5	5
Coût			0	4	0	2	2	3	3	3	3	0	0

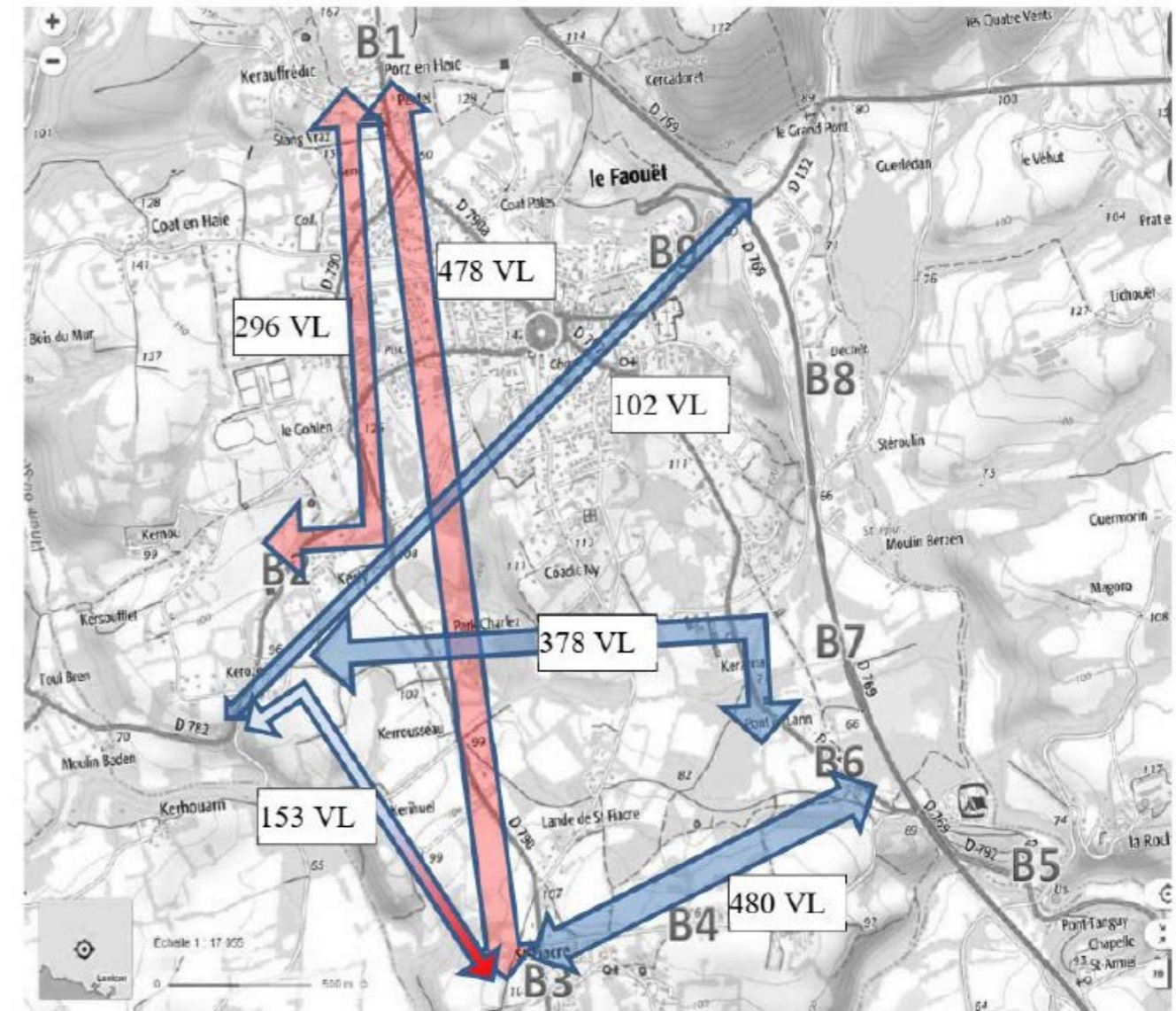
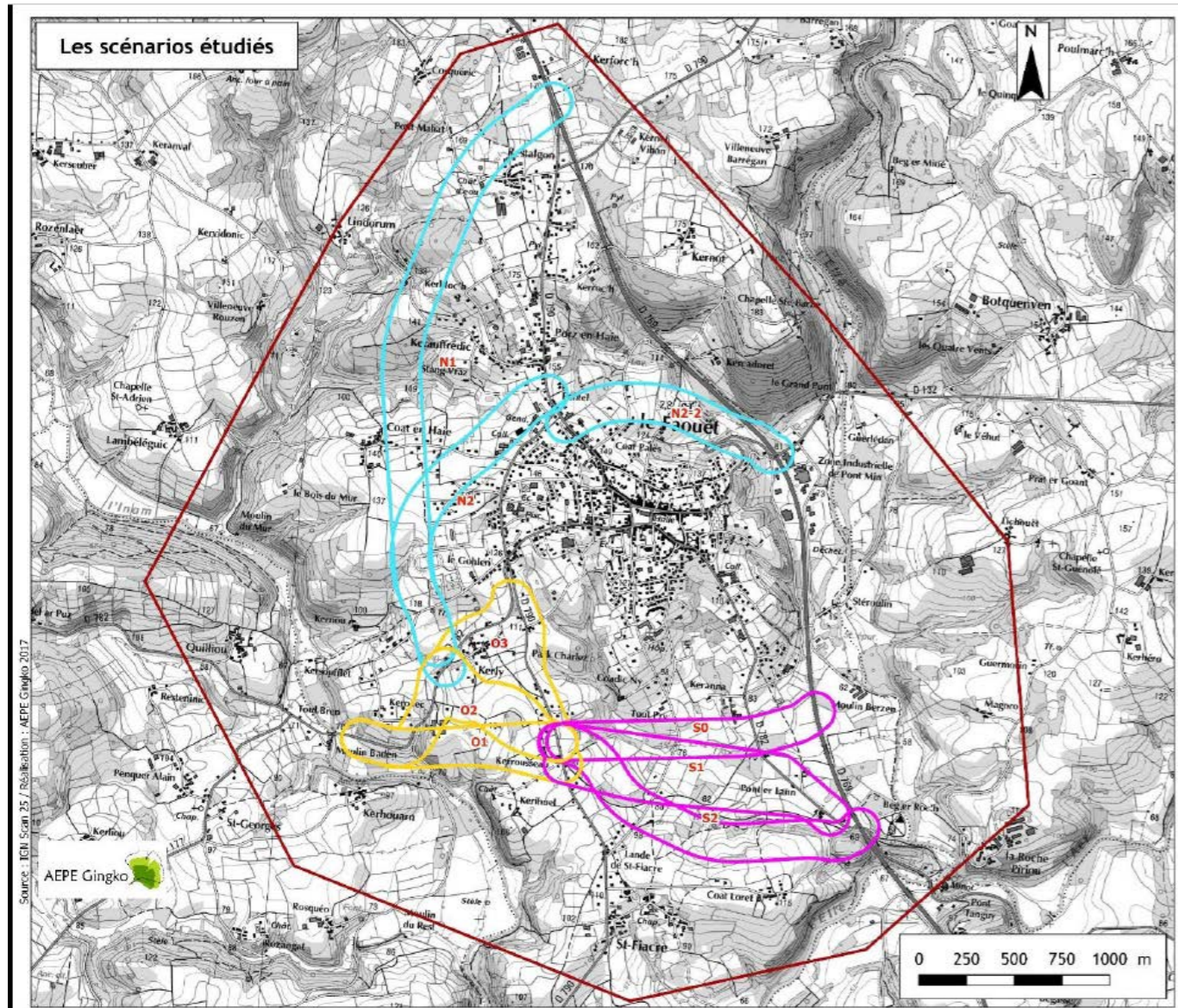
Extrait du tableau 29 de l'étude d'opportunité : La synthèse des appréciations techniques et fonctionnelles développées pour chaque scénario

Ces deux scénarios auraient bien constitué des alternatives à la solution retenue pour éviter d'impacter les espèces protégées, mais ces alternatives ne répondent pas aux objectifs définis par le maître d'ouvrage, et n'ont pas pu être retenues.



L'aménagement en place de la RD790 et de la VC11

SCENARIOS EN TRACES NEUFS



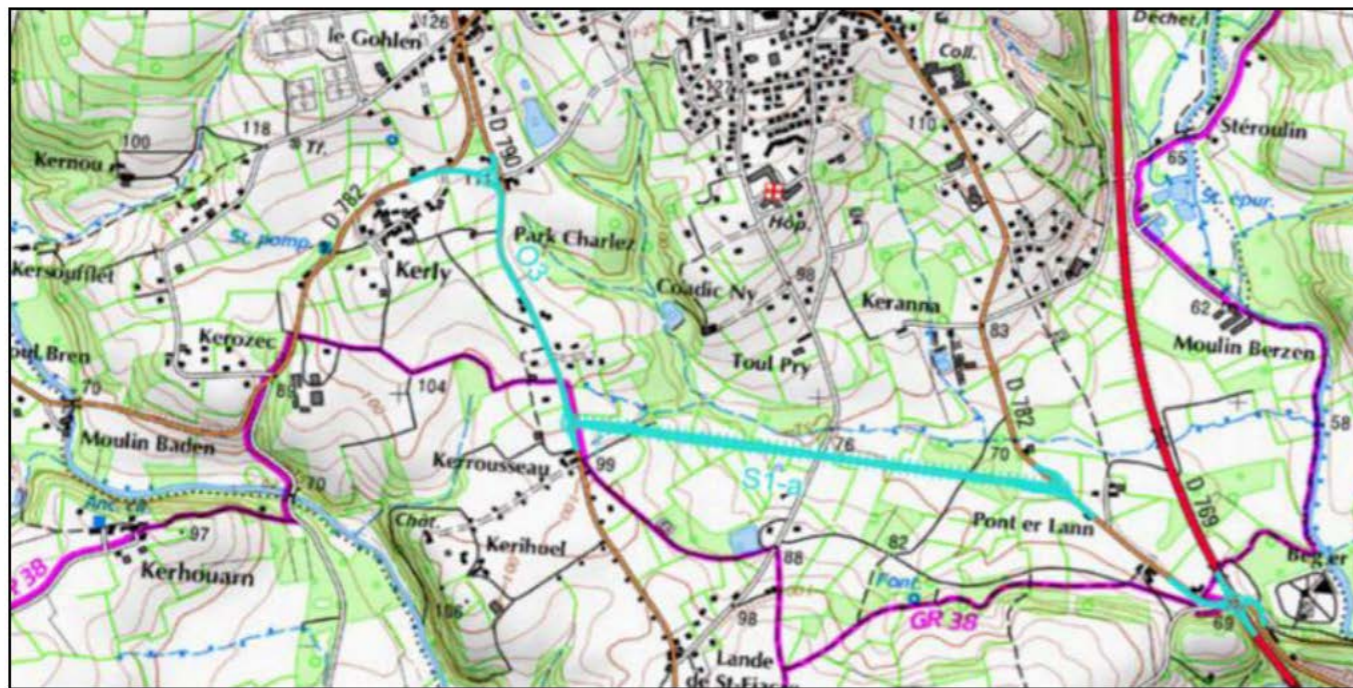
Extrait de l'étude de circulation – estimation des flux de transit principaux

L'étude d'opportunité menée en 2017 a démontré que des scénarios Nord Sud reliant le giratoire de Restalgon sur la RD769 au Nord de Le Faouët à la RD782 Ouest étaient environnementalement plus impactantes et ne répondaient pas non plus aux flux de transit principaux.

Des scénarios reliant la RD782 Ouest au carrefour de Beg er Roch sur la RD769 au sud de Le Faouët ont également été étudiés en deux tronçons Ouest et Sud.

Parmi les scénarios Ouest O1 et O2, c'est O1 qui a été retenu pour son impact plus faible sur l'exploitation agricole dont le siège est à proximité immédiate du projet.

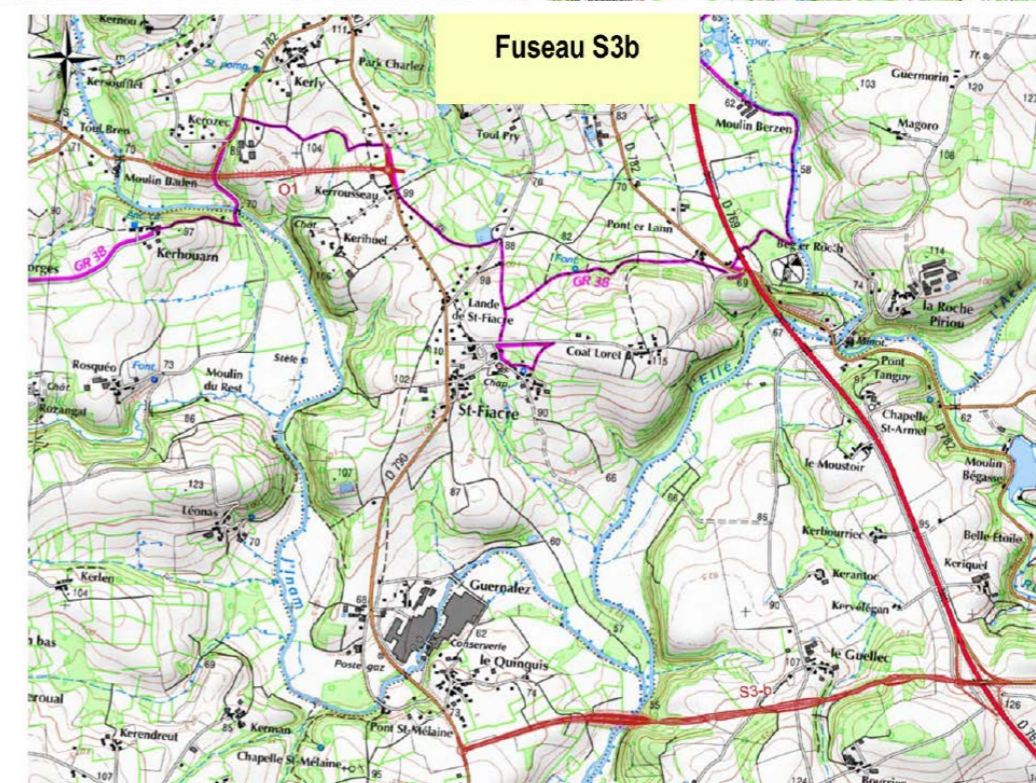
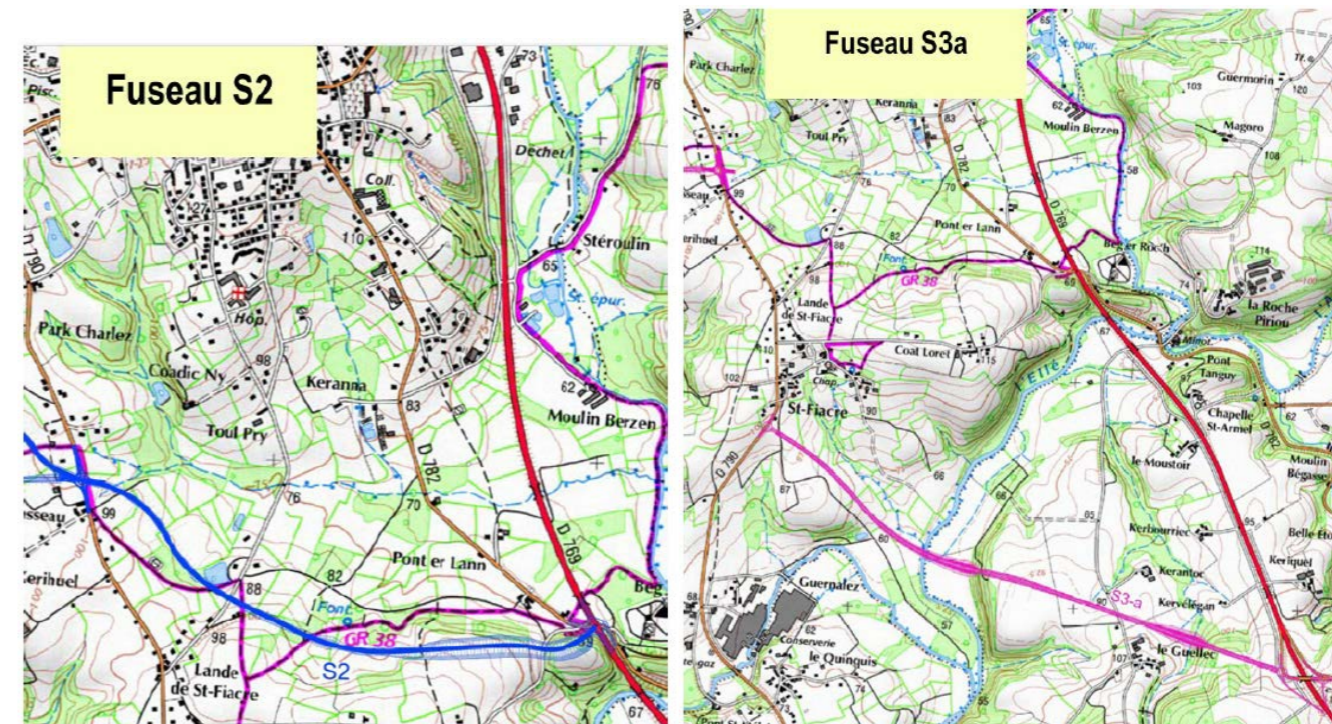
Le scénario O3, avec une partie d'aménagement en place a été proposé par une association, pendant la phase de concertation. Il n'a pas été retenu car il ne répondait pas à tous les objectifs du projet. Il conduisait notamment à maintenir des accès rivaux existant sur la RD790, amenés également à se multiplier au vu du zonage d'urbanisme actuel.



Scénario O3 – carte 5 du bilan de concertation

Le scénario S0, calé sur les emprises du précédent projet a été écarté pour des raisons environnementales.

Deux autres scénarios plus au Sud S2 et S3 ont été écartés pour des raisons techniques semblables à celles rencontrées pour l'aménagement en place de la VC11 :



Extraits Etude d'opportunité de 2017

Thème	Comparaison des fuseaux							
	Contournement nord			Contournement sud			Raccordement ouest	
	N1	N2-1	N2-2	S0	S1	S2	O1	O2
Les difficultés techniques potentielles	0	4	1	4	4	0	1	4
Le niveau de service	0	1	0	4	4	1	4	1
Le milieu physique	1	4	4	4	4	4	4	4
	1	2	1	1	1	3	2	2
Le milieu naturel	4	4	4	4	4	4	3	3
	1	1	1	0	1	2	1	1
	3	3	3	3	3	3	2	2
	1	2	1	2	2	2	2	2
Le paysage et le patrimoine	2	3	1	1	2	2	2	2
	0	2	1	2	3	1	1	3
	4	2	2	3	3	1	2	1
	3	4	3	4	2	1	4	4
	4	4	4	4	4	4	4	4
Le milieu humain	1	2	1	2	2	2	2	3
	4	1	2	4	3	4	3	3
Le bâti	4	1	2	4	3	4	3	3

Extrait de l'analyse multicritère des scénarios de l'étude d'opportunité et de faisabilité de 2017.

Suite à une analyse multicritère, c'est le scénario O1+S1 qui a été retenu à l'issue de l'étude d'opportunité pour définir un nouveau fuseau d'étude.

**Ces scénarios en tracés neufs ont permis de démontrer l'absence d'alternative satisfaisante sur une large aire d'étude autour de Le Fauët.**

## V. DESCRIPTION DU PROJET

La RD 782 offre des conditions de circulation peu satisfaisantes en termes de fluidité du trafic et de sécurité, principalement en traversée du bourg de Le Faouët. Le trafic de **ponds-lourds en transit de l'agglomération est estimé à 210 véhicules par jour**. Une partie de ce trafic passe devant un collège et emprunte un carrefour urbain contraint. Une autre partie du trafic emprunte une déviation partielle mise en place au Sud du centre-ville de Le Faouët, via une voie communale inadaptée traversant les hameaux de Coat Loret et Saint Fiacre.

Au vu de ses caractéristiques routières ponctuellement inadaptées et de l'impact négatif du trafic sur le cadre de vie du bourg de Le Faouët, le département envisage d'en réaliser le contournement.

Les objectifs du projet de contournement sont les suivants :

- améliorer la **sécurité des usagers en traversée d'agglomération**, notamment en sortant les poids lourds en transit,
- améliorer la **sécurité dans les hameaux**,
- améliorer la **desserte du territoire** en confortant un **itinéraire prioritaire**,
- améliorer le **cadre de vie**.

Le projet aura en outre un impact positif sur le désenclavement de la Bretagne intérieure. Il pourra mettre plus rapidement en rapport Scaër et les communes de l'intérieur (Guiscriff, Lanvénegen) avec le réseau à 2 x 2 voies du réseau national ou les grands axes départementaux tels que la RD 769 (Lorient/Roscoff). Ce projet s'inscrit ainsi dans le cadre du développement et de l'aménagement du territoire.

Les enjeux environnementaux, très présents, ont conduit à des adaptations techniques du tracé tout au long de la concertation.

Le projet consiste en un contournement du centre-ville de Le Faouët. Il s'agit d'une déviation à deux voies (obligatoire pour les poids lourds). Les accès aux commerces de Le Faouët sont maintenus par les voies existantes.

### SECTEUR OUEST

Cette section correspond au raccordement entre la RD 782-Ouest au sud-ouest de Le Faouët à la RD 790 au sud de Le Faouët. Ses points d'ancrage sont situés :

- à l'ouest, au niveau de la RD782-Ouest, vers le lieu-dit Moulin Baden ;
- à l'est, au niveau du lieu-dit « Kerrousseau » avec la création d'un nouveau carrefour giratoire.

Cette première section comprend :

- une chaussée neuve à créer d'une longueur de 1 200 ml entre les deux points d'ancrages précités ;
- le rétablissement avec un carrefour en T à niveaux de la branche Sud de la route du pont Neuf ;
- la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD 790 au lieu-dit « Kerrousseau ».

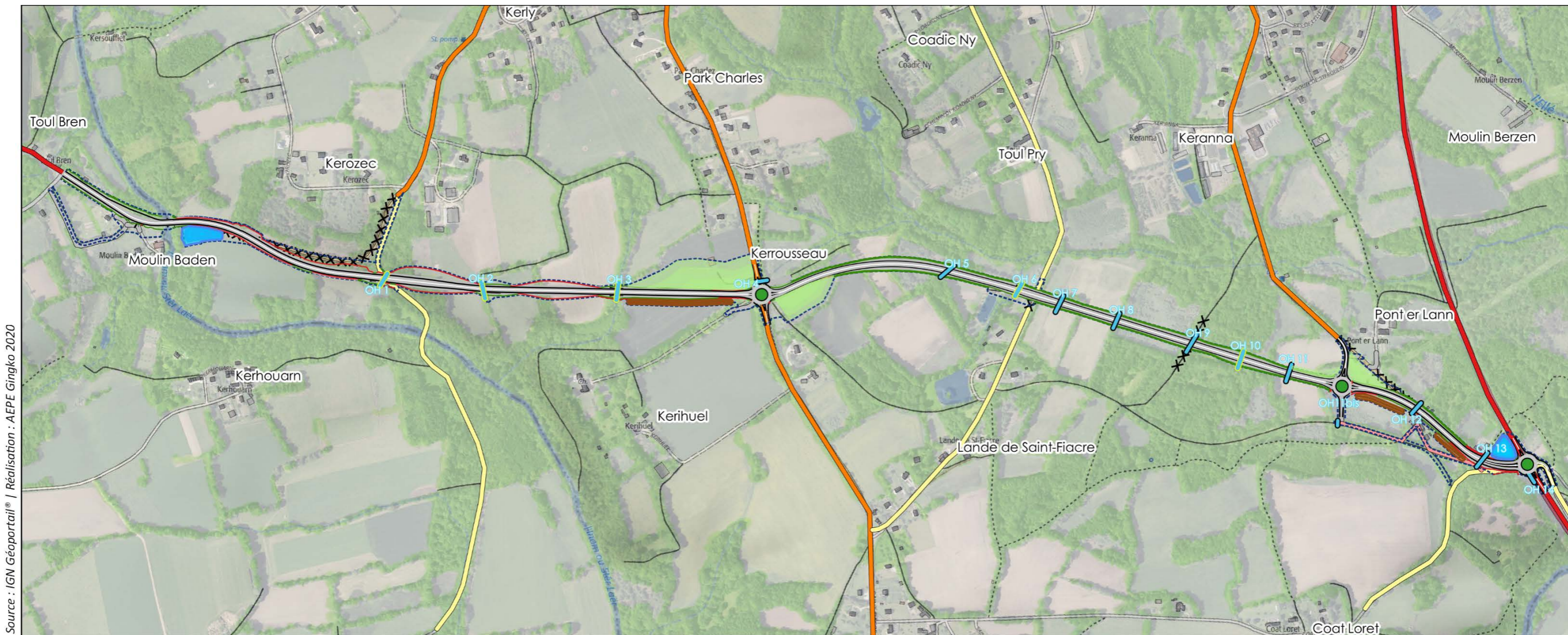
### SECTEUR EST

Cette section correspond au raccordement à l'ouest entre la RD 790 à la RD 769 au sud-est de Le Faouët. Ses points d'ancrage sont situés :

- à l'ouest au niveau du lieu-dit « Kerrousseau » avec la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD790 ;
- à l'est, au niveau du lieu-dit « Petit Coat Loret » avec la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD769, au carrefour dit « Beg er Roch ».

Cette section comprend :

- la création d'un nouveau carrefour giratoire au sud du lieu-dit « Pont er Lann », se raccordant à la RD 782-Est ;
- une chaussée neuve à créer d'une longueur de 1 200 m entre le giratoire de « Kerrousseau » et le giratoire de « Pont er Lann » ;
- la création d'un nouveau carrefour giratoire sur la RD 769 du carrefour de « Beg er Roch » ;
- une chaussée neuve à créer d'une longueur de 420 m entre le giratoire de « Pont er Lann » et le giratoire de « Petit Coat Loret ».



Source : IGN Géoportail® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



### Le projet retenu

- |                     |  |                     |                         |
|---------------------|--|---------------------|-------------------------|
| — Emprise du projet | ■ Bassin de rétention                      | ■ Merlon anti-bruit | <b>Voies existantes</b> |
| ■ Voie à créer      | ■ Ouvrage hydraulique avec passage à faune | ■ Modelé paysager   | ■ Voie principale       |
| ■ Deblais           | ■ Ouvrage hydraulique                      |                     | ■ Voie secondaire       |
| ■ Remblais          |  |                     | ■ Liaison locale        |
|                     |  |                     | ■ Chemin                |

*Le projet retenu*

## VI. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

### VI.1. MILIEU PHYSIQUE ET AQUATIQUE

Le profil vallonné de ce territoire implique un enjeu moyen, et relativement contraignant à l'ouest du fuseau qui nécessite une prise en compte particulière dans l'élaboration du tracé envisagé.

Le fuseau d'étude est traversé par des affluents du ruisseau de Park Charles et de l'Inam. Ils présentent un enjeu modéré dans le cadre du projet.

Par ailleurs, la zone d'étude est traversée par de nombreuses zones humides.

L'analyse des risques naturels a permis de mettre en évidence un seul enjeu vis-à-vis du projet. La nappe est susceptible de remonter en partie ouest du projet au niveau de la vallée de l'Inam, et sur le quart nord-est du fuseau d'étude, autour de la vallée de l'Ellé et de ses cours d'eau affluents également.

### VI.2. MILIEU NATUREL

La Zone Spéciale de Conservation « Rivière Ellé » est située dans l'aire d'étude éloignée du projet et en partie dans l'aire d'étude immédiate aux deux extrémités. Ce site Natura 2000 représente donc un enjeu important.

L'aire d'étude immédiate présente de nombreux boisements, cours d'eau, haies et zones humides qui servent à la fois de zone source et de corridors de migration pour les espèces. L'Inam et le ruisseau du Park Charles présentent les principaux enjeux.

Les espèces végétales identifiées sur l'aire d'étude immédiate, ne présente aucun enjeu car aucune n'est protégée ni n'a de statut particulier (liste rouge, ZNIEFF...).

En ce qui concerne les habitats, deux ont des correspondances Natura 2000 mais ils sont considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé. En effet, certaines espèces typiques de l'habitat 9120 Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* sont peu présentes (cas du Houx) et pour l'habitat 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins, il manque des espèces rares, caractéristiques de ce type d'habitat. Ces habitats représentent des enjeux faibles sur l'aire d'étude immédiate.

Sur le site, les espèces présentant la plus forte sensibilité/patrimonialité sont le Lucane cerf-volant, le Bouvreuil pivoine, le Grand rhinolophe, l'Escargot de Quimper, la Mulette perlière et l'Anguille européenne, le Martin-pêcheur d'Europe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échanquées et la Lamproie marine.

Les espèces présentant les enjeux les plus importants concernant la destruction de leurs habitats sont le Lucane cerf-volant, la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe et la Lamproie marine. Le Lucane et la Barbastelle ont besoin de vieux arbres feuillus pour leur reproduction, le Grand Rhinolophe des vieux bâtiments et la Lamproie marine des rivières courantes à fonds grossiers et sans obstacle à la circulation.

Les espèces présentant des enjeux de niveau moyen sont des Oiseaux (Bouvreuil pivoine, Chardonneret élégant, Faucon crécerelle, Gobemouche gris, Martin-pêcheur, Pic mar et Verdier d'Europe), des Chiroptères (Murin à oreilles échanquées, Murin de Natterer), la Grenouille rousse, l'Escargot de Quimper, la Mulette perlière et le Saumon atlantique.

### VI.3. PAYSAGE ET PATRIMOINE

De façon générale, le paysage bocager, boisé et vallonné de Le Faouët représente un paysage typique de la Bretagne intérieure. Ces caractéristiques doivent donc faire l'objet d'une attention particulière voire d'une préservation selon les cas dans le cadre de l'insertion paysagère du futur projet.

À l'échelle du fuseau retenu, les éléments paysagers et patrimoniaux représentant des enjeux vis-à-vis du futur projet sont :

- Le relief marqué avec lequel il sera primordial de composer pour limiter les déblais et remblais ;
- La présence du ruisseau permanent au nord accompagné par une ripisylve dense qu'il est préférable de longer que de traverser ;
- La vallée de l'Inam qui représente un paysage emblématique et une ambiance paysagère remarquable à l'échelle du fuseau.
- Les éléments de végétation structurants comme les haies bocagères, les bois, les friches arborées qu'il faudra traverser tout en préservant les éléments de découverte et d'ouverture de ce bocage ;
- Les éléments de végétation particuliers à l'image de l'allée plantée de Kerihuel et du verger de la rue de Saint-Fiacre qui nécessitent une protection particulière vis-à-vis du projet ;
- La préservation du cadre de vie des multiples habitations situées aux abords des axes de communication traversant le fuseau retenu. Comme l'illustre la carte suivante les hameaux de Kerozec, Kerly, Kerrousseau (Parc Charles), La lande de St-Fiacre et de Pont er Lann représentent des enjeux forts. Tandis que la ferme de Kerozec représente un enjeu moyen vis-à-vis du projet.
- L'insertion des potentielles intersections entre les axes existants et le futur projet (RD782, RD790, Rue de St-Fiacre) ;
- Les sentiers de randonnées qui sont des éléments indissociables du paysage rural et de la structure agricole des parcelles de Le Faouët. La traversée de ces parcours par le projet doit être évitée.
- Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement dans le respect du paysage local ;
- Les abords de la fontaine Saint-Fiacre représente à l'échelle du fuseau retenu des espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet ;
- Enfin, les ouvertures visuelles sont peu nombreuses et deviennent donc des enjeux importants à préserver et à valoriser pour permettre la lecture des qualités paysagères de ces paysages ruraux bretons.



## VI.4. MILIEU HUMAIN

L'aire d'étude du projet intersecte 4 territoires communaux : Meslan, Priziac et Lanvénegen sont des territoires à densité d'habitants très faible (entre 22 et 40 hab./km<sup>2</sup>) et Le Faouët qui est un pôle plus important avec une densité plus élevée que ses communes limitrophes .

Quelques maisons isolées et hameaux se situent dans l'aire d'étude immédiate, notamment : Moulin Baden, Kerrouseau ou Petit Coat Loret.

L'activité agricole est la principale activité de l'aire d'étude.

Les activités industrielles recensées (ZA de Guisriff, ZA du Pont Min et la Conserveire), à quelques kilomètres, génèrent un trafic de camions associé à leur activité.

La RD782 qui traverse le centre-ville de Le Faouët présente un trafic d'environ 2750veh/jour au Sud et 2000 veh/jour à l'Ouest. La RD790 traverse également le centre-ville par l'Est et présente un trafic de 3000 veh/jour au Nord et 1400 veh/jour au Sud. Le trafic poids lourds en centre-ville est important notamment sur la RD790 Nord avec en 2017 environ 180 PL/jour.

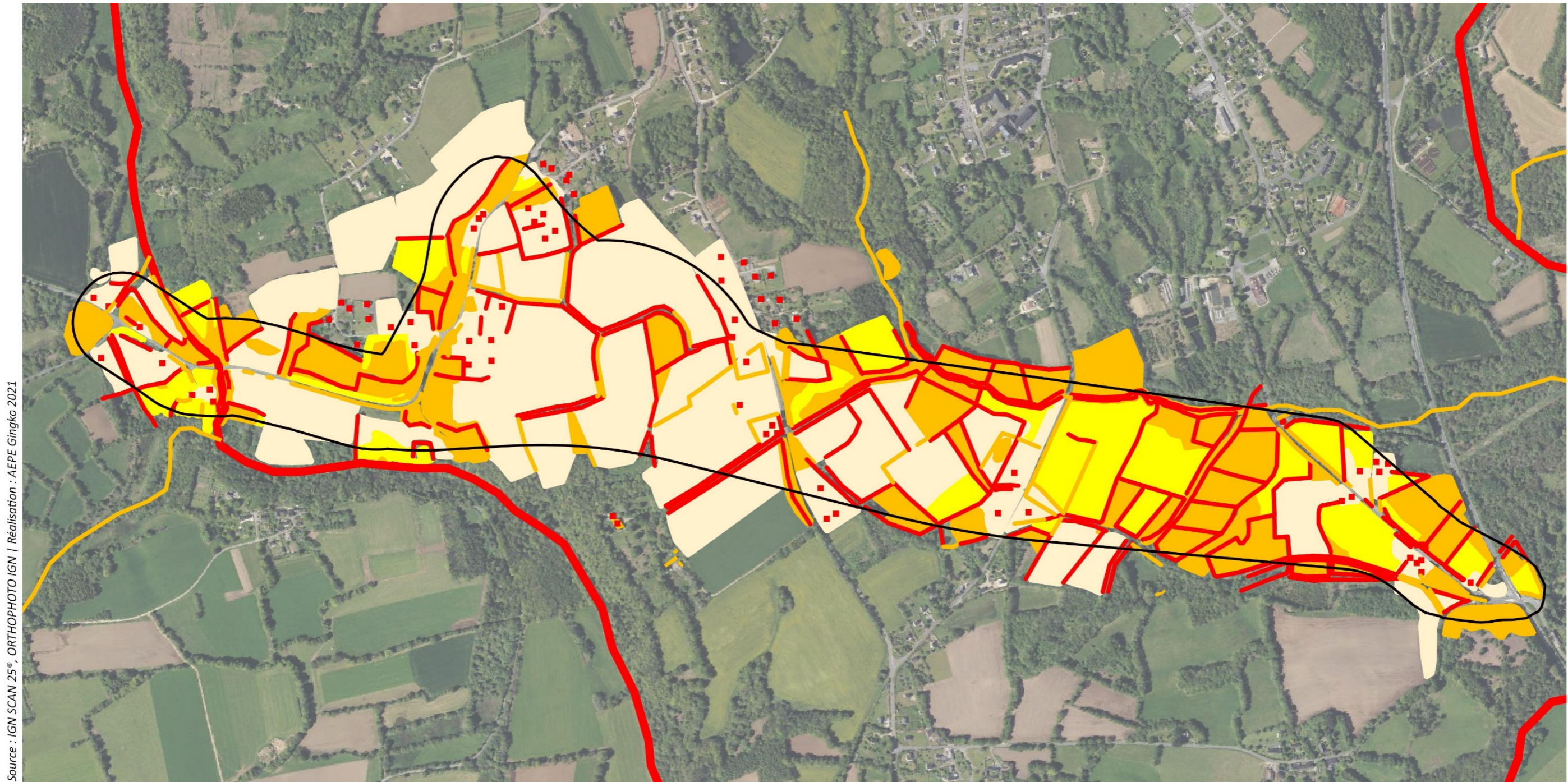
Le tableau ci-après synthétise, par thématique abordée, les enjeux qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement.

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
<b>Milieu physique</b>			
Contexte climatique	Conditions climatiques ne présentant pas de sensibilité particulière dans le cadre du projet.	NUL	/
Topographie et relief	Profil vallonné et relativement contraignant à l'ouest	MODERE	Prendre en compte les conditions topographiques dans l'élaboration du tracé
Géologie	Roches granitiques alternant avec des formations alluviales ne présentant pas d'enjeu particulier pour le projet	NUL	/
Pédologie	Trois Unités cartographiques des sols identifiés sur le site.	NUL	/
Risques naturels	Risque de remontée de nappe à l'ouest de l'aire d'étude présentant un enjeu faible	FAIBLE	/
<b>Milieu aquatique</b>			
Eaux superficielles	Aire d'étude traversée par l'Ellé, le ruisseau de Park Charles, l'Inam et certains affluents de l'Inam.	MODERE	Conserver des continuités hydrologiques
Zones humides	Présence d'environ 29ha de zones humides sur la zone d'étude (boisements, prairies, ripisylves, friches, étangs, cours d'eau et quelques parcelles cultivées)	FORT	Conserver les zones humides
Eaux souterraines	Masse d'eau souterraine du bassin versant de la Laita Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection au sein de l'aire d'étude Source de plusieurs petits écoulements sur la zone d'étude	MODERE	/
Usage de l'eau	Principalement utilisé pour l'agriculture	FAIBLE	/
Document de planification	Zone d'étude concernée par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé - Isole - Laita, le PAPI Laita et l'AZI Elle Inam	MODERE	Respecter les prescriptions des documents de planification Eviter les zones inondables et zone d'expansion de crue de l'Inam et du Parc Charles
<b>Milieu naturel</b>			
Continuités écologiques	Vallées boisées de l'Ellé et de l'Inam : corridors majeurs à l'échelle inter-communale	TRES FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces 2 vallées
	Vallon de Park Charles : un corridor important à l'échelle locale	FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces cours d'eau
	Ruisseaux et ripisylves : corridors secondaires à l'échelle locale	MODERE	
	Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager	FAIBLE	Conserver les haies et la connectivité du réseau bocager
Flore - Espèces	Aucune espèce patrimoniale	TRES FAIBLE	/
Flore - Habitats	Un habitat avec une correspondance Natura 2000 considéré en bon état de conservation	FORT	Conservation de la rivière Inam et de sa végétation
	Deux habitats avec des correspondances Natura 2000 mais considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé	FAIBLE	Conserver les hêtraies atlantiques acidophiles et les mégaphorbiaies hydrophiles
Faune - Habitats	Vieilles haies sur talus avec arbres à cavités (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Lucane cerf-volant, le Lézard vivipare, l'Ecureuil roux et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	FORT	Conserver les vieilles haies de feuillus sur talus

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
	Bâti (habitats potentiels pour plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	FORT	Conserver le vieux bâti
	Rivières de l'Ellé et de l'Inam : rivières à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer (habitats pour la Loutre d'Europe, le Martin-Pêcheur, la Mulette perlière et plusieurs espèces de Chiroptères et de Poissons dont la Lamproie marine et le Saumon atlantique)	FORT	Conserver les rivières, leurs berges, leurs fonds et leur continuité aquatique
	Boisements et friches en cours de boisement (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Léopard vivipare, l'Ecureuil roux, et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	MODERE	Conserver les boisements et friches boisées
	Jardins et landes (habitats pour plusieurs espèces d'Oiseaux)	MODERE	Conserver les jardins et les landes
	Etangs, ruisseaux (habitats pour la Loutre d'Europe, les Amphibiens et plusieurs espèces de Poissons et de Chiroptères)	MODERE	Conserver les étangs et ruisseaux
	Mares et ornières (habitats pour les Amphibiens)	MODERE	Conserver les mares et ornières
	Prairies humides (habitats pour la Mélitée du Mélampyre, le Léopard vivipare, les Amphibiens et plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	FAIBLE	Conserver les prairies humides
Faune - Mortalité et dérangement pendant les travaux	Risque de mortalité des Chiroptères présents dans les vieux arbres feuillus	FORT	Conserver les vieux arbres feuillus Réaliser les travaux de défrichage en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères Déplacer avec précaution les arbres abattus favorables
	Risque de mortalité et de dérangement des espèces nichant dans les haies, boisements, landes et jardins (Oiseaux et Ecureuil roux)	FORT	Conserver les haies, boisements, landes et jardins Réaliser les travaux de défrichage en dehors de la période de nidification
	Risque de mortalité des Amphibiens et Reptiles durant les travaux	FORT	Conserver les sites de ponte et de repos (mares, ornières, haies, boisements, talus) Réaliser les travaux de défrichage et décapage des sols en dehors de la période d'hivernage des amphibiens et des reptiles Mettre en place des clôtures petite faune temporaires autour des zones de travaux
	Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères et Oiseaux présents dans les bâtiments	FORT	Conserver les bâtiments Réaliser les travaux de démolition en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères et en dehors de la période de nidification des Oiseaux
	Risque de mortalité des espèces présentes dans les cours d'eau et leurs berges	FORT	Conserver les cours d'eau et leurs berges Réaliser les travaux sur les cours d'eau en période d'étiage
	Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper	MODERE	Conserver les haies, boisements et friches en cours de boisement
	Risque de mortalité des Amphibiens présents dans les mares, ornières et étangs	MODERE	Conserver les mares, ornières et étangs Réaliser les travaux de destruction des mares, ornières ou étangs en dehors de la période de reproduction des Amphibiens
	Risque de mortalité des insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant)	MODERE	Conserver les vieux arbres feuillus Conserver les arbres et souches abattus à proximité du site afin que les larves terminent leur cycle

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
Faune – Mortalité routière	Risque de mortalité par collision pour la Faune volante (Chiroptères et Oiseaux)	FORT	Choisir un tracé limitant la traversée de corridors de déplacement pour les Oiseaux et les Chiroptères Mettre en place des ouvrages hydrauliques limitant le risque de traversée de la Faune volante à hauteur de véhicules
	Risque de mortalité pour collision pour la Loutre d'Europe	MODERE	Choisir un tracé évitant la traversée de cours d'eau Mettre en place des banquettes à l'intérieur des ouvrages hydrauliques
	Risque de mortalité par écrasement des Amphibiens	FAIBLE	Choisir un tracé limitant la traversée des zones humides et autres corridors de déplacement pour les Amphibiens Mettre en place des banquettes des ouvrages hydrauliques
<b>Paysage et patrimoine</b>			
Relief et Hydrographie	Traversée de la vallée de l'Inam	MODERE	Préserver les ambiances paysagères liées au passage de l'Inam et adapter les ouvrages d'art permettant le franchissement de la vallée pour ne pas porter atteinte au caractère intime du lieu
	Présence d'un ruisseau permanent au nord du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet respectueuse de la topographie engendrant moins de déblais et de remblais
	Présence d'un relief marqué au sud du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet de façon linéaire en longeant les vallées, continuités paysagères principales du territoire
	Relief marqué et chahuté sur la partie ouest du fuseau	FAIBLE	
Eléments de végétation structurants	Présence de haies bocagères pluristratifiées marquant les reliefs et les liaisons douces	MODERE	Préserver la maille bocagère et boisée structurant la lecture du paysage et préservant le cadre de vie des habitations
	Présence de haies bocagères préservant le cadre de vie des habitations	MODERE	Prendre appui sur la maille bocagère à enjeu moyen par l'intégration paysagère du projet
	Présence d'un corridor de végétation dense et épais implanté du nord au sud du fuseau étudié	MODERE	Conserver les éléments de découverte et d'accès du corridor de végétation dense (chemins agricoles et chemins de randonnée)
	Présence d'un verger et d'une allée plantée qui représentent des types de végétation rares et plus ornementaux à l'échelle du fuseau	MODERE	Préserver le verger et l'allée plantée de l'implantation du projet
Urbanisation et axes de communication	Présence de nombreux hameaux le long des axes de communication	FORT	Éloigner le tracé du projet des lieux de vie groupés à l'ambiance paysagère intimiste Préserver le cadre de vie des lieux d'habitations (conservation des nombreuses haies)
	Présence de 4 axes principaux traversant du nord au sud le fuseau étudié	MODERE	Faciliter la lecture du paysage au niveau des potentiels carrefours qui seront situés entre les axes existants et le futur tracé
Eléments touristiques et patrimoniaux	Présence de nombreux sentiers de randonnées dont la GR38	MODERE	Éviter au maximum les traversées de ces parcours pédestres. Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement paysager
	Présence de la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre	MODERE	Les abords de la fontaine Saint-Fiacre sont espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet
Ouvertures visuelles en direction du paysage environnant	Présence d'ouvertures ponctuelles retreintes par le tissu bocage		Veiller à préserver le cadre de vie des habitations situées à proximité d'une ouverture visuelle restreinte
	Présence d'ouvertures visuelles lointaines qui favorisent la découverte du paysage environnant	FAIBLE	Valoriser les ouvertures visuelles lointaines en direction de la silhouette de Le Faouët située au nord et de la vallée de l'Inam située au sud

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
Ouvertures visuelles en direction du fuseau retenu	Deux ouvertures visuelles en direction du fuseau depuis le paysage environnant	FAIBLE	Préserver la perspective en conservant les haies et les boisements structurants les vues, notamment depuis la route de Kerozec où la perception du futur ouvrage serait impactante
<b>Milieu humain</b>			
Documents d'urbanisme	Projet devant être compatible avec les documents d'urbanisme	FORT	Respecter les zonages et les prescriptions des documents d'urbanisme
Démographie, population, habitat	Dynamique de population en diminution	MODERE	/
Réseaux de communication	Commune de Le Faouët commune non déviée et traversée par RD769 - Trafic poids lourds de 210 véh/jour en transit passant en partie en agglomération et à travers un hameau - Concernant les véhicules légers, la desserte locale est prépondérante. On note cependant un flux Guisriff-Lorient prépondérant. - Difficultés de girations et de visibilités sur le carrefour du Gohlen.	FORT	Améliorer la desserte du territoire en confortant un itinéraire prioritaire Limiter le trafic dans le bourg de Le Faouët Sécuriser la traversée d'agglomération et la traversée des hameaux
Activités économiques	Présence d'activités industrielles (ZA du Pont Min et la Conserverie) générant un trafic important	MODERE	/
Etude agricole et sylvicole	Principale activité de l'aire d'étude. Agriculture tournée vers l'élevage bovin, Présence de parcelle en MAEC	MODERE	Eviter la division des parcelles agricoles Limiter la division des parcelles agricoles Eviter la multiplication des délaissés
Contraintes et servitudes techniques	Présence de réseaux électriques et d'une canalisation de gaz dans l'aire d'étude	MODERE	Respecter les recommandations des différents gestionnaires des réseaux et servitudes
Risques industriels et technologiques	Présence d'un réseau de transport de matières dangereuses	FAIBLE	Limiter le trafic dans le bourg
Cadre de vie et santé humaine	Ambiance sonore « faible » sur la zone d'étude ; Niveaux sonores inférieurs à 65dB(A) (6h-22h) et 60dB(A) (22h-6h)	FAIBLE	Respecter les seuils réglementaires en mettant en place des aménagements anti-bruit si besoin
	Aire d'étude globalement peu concerné par les pollutions atmosphériques.		/



Source : IGN SCAN 25°, ORTHOPHOTO IGN | Réalisation : AEPE Gingko 2021



▭ Aire d'étude immédiate

**Niveaux d'enjeux**

▭ Très faible

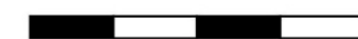
▭ Faible

▭ Moyen

▭ Fort

### Synthèse des enjeux pour les milieux naturels

0 100 200 300 400 m



*Synthèse des enjeux de conservation des habitats pour la Faune*



Source : IGN SCAN 25®, BD ORTHO | Réalisation : AEPE Gingko 2020



### La synthèse des enjeux paysagers à l'échelle de l'Aire d'Etude Immédiate

- |  |                                     |   |
|--|-------------------------------------|---|
| Fuseau retenu  | Urbanisation à enjeu paysager fort  | Sentier de randonnée à préserver vis-à-vis du projet  |
| Haie bocagère pluristratifiée à enjeu paysager fort  | Urbanisation à enjeu paysager moyen | Zone de préservation des abords des éléments à caractère patrimonial                        |
| Haie bocagère pluristratifiée à enjeu paysager moyen | Boisement à enjeu paysager fort     |   |
| Haie bocagère arborée à enjeu paysager moyen         | Boisement à enjeu paysager moyen    |   |
| Allée plantée à enjeu patrimonial fort               | Zone de relief plus marqué          | Ouverture visuelle lointaine sur le paysage environnant à valoriser dans le cadre du projet |

Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux

## VII. IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

### VII.1. MILIEU PHYSIQUE ET AQUATIQUE

Les travaux préparatoires du chantier, le décapage des terres végétales, ainsi que les terrassements nécessaires à la réalisation de la route (déblais et remblais), génèrent des mouvements de terre et le stockage provisoire de matériaux à proximité du chantier, ce qui modifie temporairement le relief (dépôts de terre stockée et merlons).

Les volumes de terres prélevés et ajoutés lors du chantier seront en partie régales au terme du chantier, ce qui va légèrement modifier la physionomie du modelé au sol. Dans la mesure du possible, les matériaux extraits des zones de déblai seront utilisés en zone de remblai. Le relief sera donc modifié définitivement mais de manière peu marquée et uniquement sur l'emprise de la route.

L'aménagement de la RD 782 conduit à des impacts sur l'eau et les milieux aquatiques en phase travaux et après aménagement.

Il s'agit principalement de :

- une modification des conditions d'écoulement des eaux superficielles ou souterraines ;
- une imperméabilisation complémentaire susceptible d'augmenter les débits de pointe des cours d'eau récepteurs ;
- un apport supplémentaire de polluants chroniques ou saisonniers contribuant à la dégradation des eaux superficielles ou souterraines ;
- des risques éventuels de pollution pendant les travaux ;
- des risques éventuels de pollution accidentelle en cas d'accident impliquant un transport de matières polluantes.

L'ensemble du projet, tracé neuf et sécurisation de la RD 782 à l'approche de l'OA de l'Inam conduit à une perte de surface de zone inondable de 1577 m<sup>2</sup> et une perte de volume de 1 580 m<sup>3</sup>.

Par ailleurs, le projet possède une emprise totale sur 17 704 m<sup>2</sup> de zones humides soit 1,77 ha.

*Regroupement des zones humides impactées en entités homogènes ou sites pour l'évaluation des fonctions*

Site	Zone humide	Masse d'eau	Système	Surface (m <sup>2</sup> )
ZH_1	1	FRGR0090	Versant et bas-versant	367
ZH_2	2	FRGR0079	Versant et bas-versant	3 120
	3		Versant et bas-versant	
ZH_3	4		Versant et bas-versant	6 866
	5		Versant et bas-versant	
	6		Versant et bas-versant	
	7		Versant et bas-versant	
ZH_4	8		Versant et bas-versant	3 369
	9		Versant et bas-versant	
	10		Versant et bas-versant	
ZH_5	11			Versant et bas-versant
ZH_6	12	FRGR0090	Alluvial	3 087
	13			
	14			
	15			
	16			
	17			



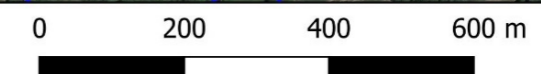


Source : Google Satellite, DDTM 56 / Réalisation : Aménagement Pierres et Eau



**Sites définis pour l'évaluation des fonctions des zones humides**

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| — Emprise du projet   | Sites évaluation ONEMA |
| — Cours d'eau DDTM 56 | ZH_1                   |
| — Zones humides       | ZH_2                   |
|                       | ZH_3                   |
|                       | ZH_4                   |
|                       | ZH_5                   |
|                       | ZH_6                   |



*Sites définis pour l'évaluation des fonctions des zones humides impactées*

## VII.2. MILIEU NATUREL

### LA PERTE D'HABITATS (IMPACT DIRECT PERMANENT)

Lors de la phase travaux (opérations de défrichement, d'excavation, de terrassement), la perte d'habitat peut se traduire par la destruction ou la perturbation d'éléments paysagers déterminants pour la reproduction, l'alimentation ou le déplacement des espèces animales. Dans le cadre de ce projet, il s'agit principalement du risque d'impact sur les haies (vieux arbres et talus associés), les boisements, les landes, les mares, les bâtiments, les prairies humides et les cours d'eau.

Le tracé retenu pour ce projet routier est présenté sur la carte page suivante avec les enjeux identifiés pour la conservation des habitats de la faune.

### LE RISQUE DE MORTALITE ROUTIERE (IMPACT DIRECT PERMANENT)

L'aménagement d'une nouvelle route engendre de fait un risque de mortalité par collision ou écrasement avec les véhicules lorsque les espèces animales traversent l'infrastructure.

Tous les groupes d'espèces sont concernés. Plusieurs études confirment en France la mortalité due aux infrastructures routières sur les Chiroptères (Arthur, 2006 ; Setra, 2008 ; Gore, 2012), l'Avifaune (Girard, 2012 ; Guinard, 2014), les Amphibiens (Cerema, 2019), les Reptiles (Cerema, 2015), les Mammifères terrestres (Billon, 2018 ; FGAO, 2010), l'Entomofaune (Cerema, 2019).

### LE RISQUE DE MORTALITE PENDANT LES TRAVAUX (IMPACT DIRECT TEMPORAIRE)

Les travaux de défrichement, de terrassement et de traversée de cours d'eau liés à la construction d'une route peuvent induire la mortalité des espèces peu mobiles et/ou en période de nidification. Ainsi, les travaux de défrichement (haies, boisements, landes) peuvent engendrer la mortalité des oiseaux (nichées ou jeunes oiseaux), des chauves-souris (gîtes diurnes) ou des insectes (coléoptères saproxylophages). Les travaux de terrassement (décapage des sols, comblement des mares, destruction des talus) peuvent eux provoquer la mortalité des oiseaux (espèces nichant au sol), des reptiles (refuges et sites de reproduction) et des amphibiens (refuges terrestres et sites de ponte aquatiques). Enfin, les travaux sur les cours d'eau (mise à sec temporaire, déviation, entretien d'ouvrages) peuvent induire une mortalité pour les poissons et les espèces se reproduisant dans les berges (mammifères semi-aquatiques et oiseaux).

#### VII.2.1.2. LES IMPACTS INDIRECTS

### LA FRAGMENTATION DES HABITATS (IMPACT INDIRECT PERMANENT)

La construction d'une infrastructure de transport peut créer pour plusieurs animales un effet de barrière fragmentant plusieurs habitats nécessaires à ces espèces. Plusieurs raisons sont possibles :

- Certaines espèces sont trop petites ou peu mobiles pour traverser une infrastructure avec grillages, talus abruptes ou murets (amphibiens, micromammifères, reptiles, invertébrés) ;
- Certaines espèces peuvent traverser mais le fort taux de mortalité causé par les forts trafics limite le nombre d'individus traversant finalement l'aménagement (amphibiens, invertébrés) ;
- Certaines espèces sont fortement sensibles au dérangement et ne s'aventurent pas à traverser une infrastructure routière (oiseaux, mammifères).

La fragmentation des habitats causée par le projet a été développée dans la partie « Les impacts sur les continuités écologiques ».

### LE RISQUE DE DERANGEMENT PENDANT LES TRAVAUX (IMPACT INDIRECT TEMPORAIRE)

En phase de travaux, en plus du risque de mortalité, la présence régulière des intervenants de chantier et des engins à proximité des haies, boisements et bâtiments peut engendrer un dérangement pour l'Avifaune et les Mammifères, espèces sensibles au dérangement, particulièrement en période de reproduction. Le dérangement peut par exemple engendrer l'abandon de nichées pour les oiseaux ou une perturbation hivernale entraînant une perte d'énergie pour les chauves-souris.

Pour ces espèces, cet impact indirect est donc étroitement associé au risque de mortalité causé par ces mêmes travaux sur les haies, boisements et bâtiments. Pour l'Avifaune et les Mammifères, il sera donc traité en même temps que le risque de mortalité en phase travaux.

## VII.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

À l'échelle de l'ensemble du tracé, la partie ouest du projet est en majorité en déblai et la partie est du projet en remblai. Le projet varie ainsi entre déblai et remblai et tente de coller au plus près du terrain tout en assurant un profil en long sans trop de déclivité pour la sécurité de l'utilisateur.

Le projet vient détruire quelques haies à enjeu fort et moyen qui sont parfois situées à proximité de hameaux (Kerrousseau, Pont er Lann et Petit Coat Loret).

Le projet intercepte plusieurs fois le passage des chemins de randonnées et de découverte du territoire sans les supprimer. Des aménagements sont à prévoir, toutefois le projet prend bien en compte le passage de ces chemins d'accès et les conserve. De plus, le tracé est situé sur le verger qui va donc disparaître.

Certaines maisons et fermes isolées sont situées sur le tracé du projet. De plus, des perceptions visuelles depuis les lieux de vie proches (Kerrousseau, Pont er Lann et Petit Coat Loret) sont possibles.

Cinq intersections entre le projet et des axes routiers existants sont relevées (Au niveau de Kerozec, de Kerrousseau et la RD 790, de la Rue Saint Fiacre, de Pont er Lann et la RD 782, et au niveau de Beg er Roc'h et la RD 769).

Le projet est situé dans le périmètre de la zone de préservation des abords de la fontaine mais à l'extrémité nord et n'impacte en rien l'ambiance paysagère initiale bordant ce lieu patrimonial. Le contexte très boisé empêche toute perception visuelle depuis la fontaine sur le projet routier.

Sur l'ensemble du tracé, le projet intercepte à trois reprises les itinéraires de randonnées locales empruntés régulièrement et entretenus.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents enjeux et impacts potentiels concernant les milieux naturels. Le niveau d'impact potentiel retenu dans ce tableau est le niveau maximum déterminé pour une des espèces ou habitats concernés.

	Type d'enjeu	Enjeu identifié à l'état initial	Espèces ou habitats concernés	Période concernée	Niveau de l'enjeu	Impacts potentiels du projet retenu		
						Nature de l'effet	Phase	Niveau de l'impact brut potentiel
Continuités écologiques	Conservation des continuités écologiques	Conservation des corridors boisés et aquatiques	Vallées boisées de l'Ellé et de l'Inam	Toute l'année	Très fort	Aucun	Exploitation	Négligeable
			Vallon boisé du ruisseau du Park Charles		Fort	Aucun	Exploitation	Négligeable
			Ruisseaux temporaires et leurs ripisylves		Moyen	Interception de 4 ruisseaux par le tracé retenu	Exploitation	Modéré
			Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager		Faible	Interception d'une quinzaine de haies par le tracé retenu	Exploitation	Faible
Flore	Conservation d'habitats floristiques	Conservation de la rivière Inam et de sa végétation	Habitat N2000 <i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	Toute l'année	Fort	Aucun	Travaux	Négligeable
		Conservation des hêtraies atlantiques acidophiles	Habitat N2000 <i>Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus</i>		Faible	Destruction de 0,25ha	Travaux	Faible
		Conservation des Mégaphorbiaies hydrophiles	Habitats N2000 <i>Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin</i>		Faible	Destruction de 0,01ha	Travaux	Négligeable
Faune	Conservation d'habitats	Conservation des vieilles haies de feuillus sur talus avec arbres à cavités potentielles	Lucane cerf-volant, Chauves-souris arboricoles, Bouvreuil pivoine, Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, Mésange nonnette, Gobemouche gris, Ecureuil roux, Amphibiens, Léopard vivipare, Escargot de Quimper	Toute l'année	Fort	Destruction d'environ 1968 mètres de haies (8% des haies de l'aire d'étude)	Travaux	Faible
		Conservation des bâtiments	Chauves-souris anthropophiles, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique		Fort	Destruction de 10 bâtiments sans indices de présence de chauves-souris mais avec un nid d'Hirondelle rustique	Travaux	Faible
		Conservation des rivières courantes à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer (Inam et Ellé)	Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Anguille, Chabot, Truite commune, Murin de Daubenton, Noctule de Leisler, Pipistrelles, Grand Rhinolophe, Martin-pêcheur d'Europe, Loutre d'Europe		Fort	Aucun	Travaux	Négligeable
		Conservation des boisements et friches en cours de boisement	Bouvreuil pivoine, Mésange nonnette, Pic épeichette, Fauvette des jardins, Escargot de Quimper, Léopard vivipare, Amphibiens		Moyen	Destruction d'environ 1,78ha de boisements et friches boisées	Travaux	Faible
		Conservation des landes et jardins avec végétation à feuilles persistantes	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Engoulevent d'Europe, Serin cini		Moyen	Destruction d'environ 1,06ha de jardins et 0,34ha de landes à ajoncs	Travaux	Faible
		Conservation des étangs, des ruisseaux et de leurs berges	Anguille, Chabot, Truite commune, Lamproie de Planer, Loutre d'Europe, Chauves-souris, Martin-pêcheur d'Europe, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Amphibiens,		Moyen	Traversée par le tracé retenu de 4 ruisseaux sans potentiel de frayères au droit des ouvrages	Travaux	Faible
		Conservation des mares et ornières temporaires	Amphibiens		Moyen	Aucun	Travaux	Négligeable
		Conservation des vieux chênes	Lucane cerf-volant		Moyen	Destruction d'environ 50 vieux chênes	Travaux	Faible
		Conservation des prairies humides	Mélie du mélampyre, Chauves-souris, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Amphibiens, Léopard vivipare		Moyen	Disparition d'environ 3,38ha de prairies et friches humides	Travaux	Modéré
		Conservation des haies et boisements avec résineux	Roitelet huppé, Ecureuil roux		Faible	Aucun	Travaux	Négligeable
Faune	Risque de mortalité et dérangement pendant les travaux	Risque de mortalité et de dérangement des espèces nichant dans les haies, boisements, landes et jardins	Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, Mésange nonnette, Gobemouche gris, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Roitelet huppé, Engoulevent d'Europe, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Ecureuil roux	Du 1er février au 31 août	Fort	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement	Travaux	Fort
		Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères arboricoles	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d'Alcatra, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius,	Toute l'année	Fort	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement	Travaux	Fort

Type d'enjeu	Enjeu identifié à l'état initial	Espèces ou habitats concernés	Période concernée	Niveau de l'enjeu	Impacts potentiels du projet retenu		
					Nature de l'effet	Phase	Niveau de l'impact brut potentiel
	Risque de mortalité des Amphibiens et Reptiles en phase travaux	Lézard vivipare, Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée	Toute l'année	Fort	Risque de mortalité lors des travaux de défrichage et de décapage des sols	Travaux	Modéré
	Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper en phase travaux	Escargot de Quimper	Toute l'année	Fort	Risque de mortalité lors des travaux de défrichage et de décapage des sols	Travaux	Faible
	Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères présents dans les bâtiments	Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune	Toute l'année	Fort	Risque très faible de mortalité pour des individus de Pipistrelle commune	Travaux	Négligeable
	Risque de mortalité des espèces présentes dans les cours d'eau et leurs berges	Martin-pêcheur d'Europe, Loutre d'Europe, Mulette perlière, Lamproie marine, Lamproie de Planer, Saumon atlantique, Anguille, Chabot, Truite commune	Toute l'année	Fort	Aucun	Travaux	Négligeable
	Risque de mortalité de la Mélitée du mélampyre	Mélitée du Mélampyre	Toute l'année	Fort	Risque de mortalité des chenilles/chrysalides lors du terrassement de 0,53ha de prairies humides	Travaux	Fort
	Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper en phase travaux	Escargot de Quimper	Toute l'année	Moyen	Risque de mortalité lors des travaux de défrichage et de décapage des sols	Travaux	Modéré
	Risque de mortalité et de dérangement de l'Avifaune nichant dans les bâtiments	Hirondelle rustique, Faucon crécerelle	Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 août	Moyen	Aucun	Travaux	Négligeable
	Risque de mortalité des amphibiens présents dans les mares, ornières et étangs	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse et Crapaud épineux	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	Moyen	Aucun	Travaux	Négligeable
	Risque de mortalité des insectes saproxylophages	Lucane cerf-volant	Toute l'année	Moyen	Risque de mortalité lors des travaux de dessouchage et abattage des arbres	Travaux	Modéré
	Risque de mortalité routière	Risque de mortalité par collision pour les Chiroptères	Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Pipistrelle commune	Du 1 <sup>er</sup> mars au 31 octobre	Fort	Risque de collision au niveau des corridors de déplacement coupés par le tracé	Exploitation
Risque de mortalité par collision pour l'Avifaune		Martin-pêcheur d'Europe, Bouvreuil pivoine	Toute l'année	Moyen	Risque de collision au niveau des 4 petits vallons humides franchis par le tracé	Exploitation	Faible
Risque de mortalité par collision pour la Loutre d'Europe		Loutre d'Europe	Toute l'année	Moyen	Risque de collision au niveau des 4 petits ruisseaux franchis par le tracé	Exploitation	Modéré
Risque de mortalité par écrasement des Amphibiens		Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse et Crapaud épineux	Toute l'année (pic février-mars)	Faible	Risque d'écrasement au niveau des 4 petits vallons humides franchis par le tracé	Exploitation	Faible

## VII.4. MILIEU HUMAIN

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche.

La présence d'un chantier peut induire de multiples nuisances qu'il convient de minimiser. Leur réduction permet en outre de limiter les problèmes de sécurité associés et les plaintes des riverains.

La sensibilité des riverains à des nuisances plutôt qu'à d'autres dépend des personnes (catégorie socioprofessionnelle, âge, locataire ou propriétaire, habitant ou professionnel...), de leur expérience en matière de vécu de chantier ...

Elles pourront se traduire notamment par :

- des perturbations temporaires des circulations automobiles sur le réseau routier situé dans l'aire ;
- des nuisances acoustiques ;
- des vibrations liées aux engins de travaux et au trafic dévié ;
- des envois de poussières générés par le passage des camions, les travaux...

Les travaux de construction du contournement de Le Faouët nécessitent l'acquisition de bâtiment (habitations ou autres). L'habitation la plus proche se situant à moins de 10 m de la zone du projet, les travaux pourront donc avoir des effets sur les bâtiments.

Toutefois, les impacts seront positifs pour le plus grand nombre, à savoir les riverains de la RD 782 dans le bourg de Le Faouët et qui verront les nuisances liées au trafic (bruit, poussières, vibrations...) diminuer fortement. La sécurité des usagers sera, par conséquent, améliorée notamment du fait de déplacement du trafic routier des poids-lourds sur le contournement.

Les impacts acoustiques sur l'habitat sont de deux ordres, positif et négatif, selon les points étudiés. En effet, le contournement va permettre de réduire les nuisances acoustiques, provoquées par la circulation et notamment des poids-lourd, au sein du bourg de Le Faouët, induisant un effet positif sur le cadre de vie. Cependant, le contournement provoquera un effet négatif sur les différents lieux-dits et habitations présents à proximité du tracé (dépassement du seuil réglementaire au niveau de Petit Coat Loret).

Il reste que la solution retenue, tout en conservant sa fonctionnalité, est un compromis pour limiter les impacts visuels et acoustiques pour les riverains.

Par ailleurs, la présence du personnel de chantier aura pour effet indirect de favoriser les commerces et services locaux (restaurants et commerces, hébergement...) durant toute la phase de travaux. Plus tard, les entreprises installées à Le Faouët seront desservies directement par la déviation au niveau des giratoires de « Pont er Lann » et de « Kerousseau ».

En ce qui concerne l'activité agricole, 8 exploitations agricoles et 4 exploitations forestières sont présentes dans le fuseau d'étude du projet entraînant essentiellement un effet de coupure et d'emprise des parcelles agricoles, augmentant ainsi le nombre d'îlots par exploitation. Ce nombre plus important d'îlots pourra engendrer des allongements de parcours et des difficultés d'exploitation (parcelles de petites tailles, aux formes complexes, sur lesquelles les engins agricoles ne peuvent pas se déplacer aisément).

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
<b>Milieu physique</b>			
Contexte climatique	Conditions climatiques ne présentant pas de sensibilité particulière dans le cadre du projet.	NUL	/
Topographie et relief	Profil vallonné et relativement contraignant à l'ouest	MODERE	Prendre en compte les conditions topographiques dans l'élaboration du tracé
Géologie	Roches granitiques alternant avec des formations alluviales ne présentant pas d'enjeu particulier pour le projet	NUL	/
Pédologie	Trois Unités cartographiques des sols identifiés sur le site.	NUL	/
Risques naturels	Risque de remontée de nappe à l'ouest de l'aire d'étude présentant un enjeu faible	FAIBLE	/
<b>Milieu aquatique</b>			
Eaux superficielles	Aire d'étude traversée par l'Ellé, le ruisseau de Park Charles, l'Inam et certains affluents de l'Inam.	MODERE	Conserver des continuités hydrologiques
Zones humides	Présence d'environ 29ha de zones humides sur la zone d'étude (boisements, prairies, ripisylves, friches, étangs, cours d'eau et quelques parcelles cultivées)	FORT	Conserver les zones humides
Eaux souterraines	Masse d'eau souterraine du bassin versant de la Laita Aucun captage d'eau potable ou de périmètre de protection au sein de l'aire d'étude Source de plusieurs petits écoulements sur la zone d'étude	MODERE	/
Usage de l'eau	Principalement utilisé pour l'agriculture	FAIBLE	/
Document de planification	Zone d'étude concernée par le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé - Isole - Laita, le PAPI Laita et l'AZI Elle Inam	MODERE	Respecter les prescriptions des documents de planification Eviter les zones inondables et zone d'expansion de crue de l'Inam et du Parc Charles
<b>Milieu naturel</b>			
Continuités écologiques	Vallées boisées de l'Ellé et de l'Inam : corridors majeurs à l'échelle inter-communale	TRES FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces 2 vallées
	Vallon de Park Charles : un corridor important à l'échelle locale	FORT	Conserver la continuité aquatique, humide et boisée de ces cours d'eau
	Ruisseaux et ripisylves : corridors secondaires à l'échelle locale	MODERE	
	Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager	FAIBLE	Conserver les haies et la connectivité du réseau bocager
Flore - Espèces	Aucune espèce patrimoniale	TRES FAIBLE	/
Flore - Habitats	Un habitat avec une correspondance Natura 2000 considéré en bon état de conservation	FORT	Conservation de la rivière Inam et de sa végétation
	Deux habitats avec des correspondances Natura 2000 mais considérés dans un état de conservation moyennement favorable puisque l'ensemble des caractéristiques de l'habitat n'est pas rassemblé	FAIBLE	Conserver les hêtraies atlantiques acidophiles et les mégaphorbiaies hydrophiles
Faune - Habitats	Vieilles haies sur talus avec arbres à cavités (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Lucane cerf-volant, le Léopard vivipare, l'Ecureuil roux et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	FORT	Conserver les vieilles haies de feuillus sur talus
	Bâti (habitats potentiels pour plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	FORT	Conserver le vieux bâti

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
	Rivières de l'Ellé et de l'Inam : rivières à fonds grossiers et sans obstacles à la circulation jusqu'à la mer (habitats pour la Loutre d'Europe, le Martin-Pêcheur, la Mulette perlière et plusieurs espèces de Chiroptères et de Poissons dont la Lamproie marine et le Saumon atlantique)	FORT	Conserver les rivières, leurs berges, leurs fonds et leur continuité aquatique
	Boisements et friches en cours de boisement (habitats pour l'Escargot de Quimper, le Lézard vivipare, l'Ecureuil roux, et plusieurs espèces d'Oiseaux, de Chiroptères et d'Amphibiens)	MODERE	Conserver les boisements et friches boisées
	Jardins et landes (habitats pour plusieurs espèces d'Oiseaux)	MODERE	Conserver les jardins et les landes
	Etangs, ruisseaux (habitats pour la Loutre d'Europe, les Amphibiens et plusieurs espèces de Poissons et de Chiroptères)	MODERE	Conserver les étangs et ruisseaux
	Mares et ornières (habitats pour les Amphibiens)	MODERE	Conserver les mares et ornières
	Prairies humides (habitats pour la Mélitée du Mélampyre, le Lézard vivipare, les Amphibiens et plusieurs espèces de Chiroptères et d'Oiseaux)	MODERE	Conserver les prairies humides
Faune - Mortalité et dérangement pendant les travaux	Risque de mortalité des Chiroptères présents dans les vieux arbres feuillus	FORT	Conserver les vieux arbres feuillus Réaliser les travaux de défrichage en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères Déplacer avec précaution les arbres abattus favorables
	Risque de mortalité et de dérangement des espèces nichant dans les haies, boisements, landes et jardins (Oiseaux et Ecureuil roux)	FORT	Conserver les haies, boisements, landes et jardins Réaliser les travaux de défrichage en dehors de la période de nidification
	Risque de mortalité des Amphibiens et Reptiles durant les travaux	FORT	Conserver les sites de ponte et de repos (mares, ornières, haies, boisements, talus) Réaliser les travaux de défrichage et décapage des sols en dehors de la période d'hivernage des amphibiens et des reptiles Mettre en place des clôtures petite faune temporaires autour des zones de travaux
	Risque de mortalité et de dérangement des Chiroptères et Oiseaux présents dans les bâtiments	FORT	Conserver les bâtiments Réaliser les travaux de démolition en dehors des périodes d'hivernage et de mise bas des Chiroptères et en dehors de la période de nidification des Oiseaux
	Risque de mortalité des espèces présentes dans les cours d'eau et leurs berges	FORT	Conserver les cours d'eau et leurs berges Réaliser les travaux sur les cours d'eau en période d'étiage
	Risque de mortalité de la Mélitée du Mélampyre	FORT	Conserver les prairies et friches humides
	Risque de mortalité de l'Escargot de Quimper	MODERE	Conserver les haies, boisements et friches en cours de boisement
	Risque de mortalité des Amphibiens présents dans les mares, ornières et étangs	MODERE	Conserver les mares, ornières et étangs Réaliser les travaux de destruction des mares, ornières ou étangs en dehors de la période de reproduction des Amphibiens
Risque de mortalité des insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant)	MODERE	Conserver les vieux arbres feuillus Conserver les arbres et souches abattus à proximité du site afin que les larves terminent leur cycle	

Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
Faune – Mortalité routière	Risque de mortalité par collision pour la Faune volante (Chiroptères et Oiseaux)	FORT	Choisir un tracé limitant la traversée de corridors de déplacement pour les Oiseaux et les Chiroptères Mettre en place des ouvrages hydrauliques limitant le risque de traversée de la Faune volante à hauteur de véhicules
	Risque de mortalité pour collision pour la Loutre d'Europe	MODERE	Choisir un tracé évitant la traversée de cours d'eau Mettre en place des banquettes à l'intérieur des ouvrages hydrauliques
	Risque de mortalité par écrasement des Amphibiens	FAIBLE	Choisir un tracé limitant la traversée des zones humides et autres corridors de déplacement pour les Amphibiens Mettre en place des banquettes des ouvrages hydrauliques
<b>Paysage et patrimoine</b>			
Relief et Hydrographie	Traversée de la vallée de l'Inam	MODERE	Préserver les ambiances paysagères liées au passage de l'Inam et adapter les ouvrages d'art permettant le franchissement de la vallée pour ne pas porter atteinte au caractère intime du lieu
	Présence d'un ruisseau permanent au nord du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet respectueuse de la topographie engendrant moins de déblais et de remblais
	Présence d'un relief marqué au sud du fuseau	FAIBLE	Favoriser une implantation du projet de façon linéaire en longeant les vallées, continuités paysagères principales du territoire
	Relief marqué et chahuté sur la partie ouest du fuseau	FAIBLE	
Eléments de végétation structurants	Présence de haies bocagères pluristratifiées marquant les reliefs et les liaisons douces	MODERE	Préserver la maille bocagère et boisée structurant la lecture du paysage et préservant le cadre de vie des habitations
	Présence de haies bocagères préservant le cadre de vie des habitations	MODERE	Prendre appui sur la maille bocagère à enjeu moyen par l'intégration paysagère du projet
	Présence d'un corridor de végétation dense et épais implanté du nord au sud du fuseau étudié	MODERE	Conserver les éléments de découverte et d'accès du corridor de végétation dense (chemins agricoles et chemins de randonnée)
	Présence d'un verger et d'une allée plantée qui représentent des types de végétation rares et plus ornementaux à l'échelle du fuseau	MODERE	Préserver le verger et l'allée plantée de l'implantation du projet
Urbanisation et axes de communication	Présence de nombreux hameaux le long des axes de communication	FORT	Éloigner le tracé du projet des lieux de vie groupés à l'ambiance paysagère intimiste Préserver le cadre de vie des lieux d'habitations (conservation des nombreuses haies)
	Présence de 4 axes principaux traversant du nord au sud le fuseau étudié	MODERE	Faciliter la lecture du paysage au niveau des potentiels carrefours qui seront situés entre les axes existants et le futur tracé
Eléments touristiques et patrimoniaux	Présence de nombreux sentiers de randonnées dont la GR38	MODERE	Éviter au maximum les traversées de ces parcours pédestres. Dans le cas d'une interception inévitable, l'enjeu paysager se situera dans la restauration de la liaison douce et la définition de son accompagnement paysager
	Présence de la zone de préservation des abords de la fontaine Saint-Fiacre	MODERE	Les abords de la fontaine Saint-Fiacre sont espaces privilégiés à préserver, et devront donc ainsi être évités par le passage du projet
Ouvertures visuelles en direction du paysage environnant	Présence d'ouvertures ponctuelles retreintes par le tissu bocage		Veiller à préserver le cadre de vie des habitations situées à proximité d'une ouverture visuelle restreinte
	Présence d'ouvertures visuelles lointaines qui favorisent la découverte du paysage environnant	FAIBLE	Valoriser les ouvertures visuelles lointaines en direction de la silhouette de Le Faouët située au nord et de la vallée de l'Inam située au sud



Sous-thème	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu	Recommandation d'aménagement
Ouvertures visuelles en direction du fuseau retenu	Deux ouvertures visuelles en direction du fuseau depuis le paysage environnant	FAIBLE	Préserver la perspective en conservant les haies et les boisements structurants les vues, notamment depuis la route de Kerozec où la perception du futur ouvrage serait impactante
<b>Milieu humain</b>			
Documents d'urbanisme	Projet devant être compatible avec les documents d'urbanisme	FORT	Respecter les zonages et les prescriptions des documents d'urbanisme
Démographie, population, habitat	Dynamique de population en diminution	MODERE	/
Réseaux de communication	Commune de Le Faouët commune non déviée et traversée par RD769 - Trafic poids lourds de 210 véh/jour en transit passant en partie en agglomération et à travers un hameau - Concernant les véhicules légers, la desserte locale est prépondérante. On note cependant un flux Guisriff-Lorient prépondérant. - Difficultés de girations et de visibilités sur le carrefour du Gohlen.	FORT	Améliorer la desserte du territoire en confortant un itinéraire prioritaire Limiter le trafic dans le bourg de Le Faouët Sécuriser la traversée d'agglomération et la traversée des hameaux
Activités économiques	Présence d'activités industrielles (ZA du Pont Min et la Conserverie) générant un trafic important	MODERE	/
Etude agricole et sylvicole	Principale activité de l'aire d'étude. Agriculture tournée vers l'élevage bovin, Présence de parcelle en MAEC	MODERE	Eviter la division des parcelles agricoles Limiter la division des parcelles agricoles Eviter la multiplication des délaissés
Contraintes et servitudes techniques	Présence de réseaux électriques et d'une canalisation de gaz dans l'aire d'étude	MODERE	Respecter les recommandations des différents gestionnaires des réseaux et servitudes
Risques industriels et technologiques	Présence d'un réseau de transport de matières dangereuses	FAIBLE	Limiter le trafic dans le bourg
Cadre de vie et santé humaine	Ambiance sonore « faible » sur la zone d'étude ; Niveaux sonores inférieurs à 65dB(A) (6h-22h) et 60dB(A) (22h-6h)	FAIBLE	Respecter les seuils réglementaires en mettant en place des aménagements anti-bruit si besoin
	Aire d'étude globalement peu concerné par les pollutions atmosphériques.		/

## VIII. MESURES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES IMPACTS DU PROJETS SUR L'ENVIRONNEMENT

### VIII.1. MILIEU PHYSIQUE ET AQUATIQUE

La plateforme routière aura des impacts quantitatifs et qualitatifs sur les milieux récepteurs.

La protection des milieux récepteurs implique les dispositions suivantes :

- collecte de la totalité des eaux superficielles de la plate-forme (chaussée, accotements, talus) par un réseau longitudinal indépendant des écoulements naturels. **Deux réseaux distincts** seront donc mis en place, l'un pour les eaux extérieures à la plate-forme routière (eaux du bassin versant naturel interceptées), l'autre pour les eaux ruisselant sur la plate-forme routière. **Il s'agira donc d'un système séparatif ;**
- mise en place, pour chaque rejet, d'une chaîne de traitement propre à protéger les exutoires naturels. La mise en place des bassins de traitement (rétention/décantation), permettra de satisfaire les objectifs présentés ci-dessus.

Le principe général retenu est d'assurer la « transparence hydraulique » vis-à-vis des écoulements superficiels extérieurs à la future plate-forme routière, par un dimensionnement de tous les ouvrages et aménagements hydrauliques sous la voie projetée (section courante) pour une période de retour de 100 ans.

Ce principe d'aménagement permet ainsi :

- d'assurer la continuité des écoulements et de limiter les perturbations des milieux physique et naturel ;
- d'assurer la sécurité des usagers de la route vis-à-vis des inondations (par submersion de la chaussée) ;
- de se prémunir contre les dégâts causés aux remblais routiers (assurer la pérennité des remblais routiers ;
- de ne pas créer de zones de stockage et d'inondations en amont des remblais routiers (sécurité des riverains).

Le positionnement des ouvrages de franchissement de cours d'eau est réalisé de façon à limiter au maximum les impacts morphologiques :

- Respect dans la mesure du possible de l'axe du cours,
- Choix d'une largeur de lit similaire au cours d'eau,
- Choix d'une pente permettant de limiter l'augmentation de la vitesse des écoulements dans les OH en raison d'un coefficient de frottement plus faible

Toutefois, le calage technique des ouvrages hydrauliques OH-1 et OH-6 (Cf. paragraphes précédents) conduit à dévier les ruisseaux sur une longueur totale d'environ 52 m.

### VIII.2. MILIEU NATUREL

Le projet de contournement de Le Faouët a été optimisé lors de sa conception aussi bien sur la surface d'emprise au sol que sur la localisation du projet afin d'éviter au maximum les impacts sur les haies, boisements et friches boisées, les cours d'eau et les prairies humides.

Grâce à cette mesure, seulement 1 968 m de haies bocagères, 1,5 ha de boisements et friches boisées et 0,94 ha de prairies et friches humides sont impactés par le projet retenu.

Les arbres (et leurs souches) avec un potentiel d'accueil pour le Lucane cerf-volant et les chauves-souris situés sur l'emprise du projet (environ 50 chênes) seront marqués puis déplacés en automne-hiver vers les haies ou boisements les plus proches.

Afin de compenser la destruction de 1 968 m de haies bocagères (257 m d'alignements arborés, 162 m de haies arbustives et 1549 m de haies multistrates), un linéaire de 2 980 m de haies bocagères va être planté à proximité directe du projet. Ces haies seront plantées sur talus. Un suivi de la bonne implantation et évolution des haies compensatoires sera réalisé.

Lors des travaux de défrichage, le bois non valorisable en bois énergie situé sur l'emprise des travaux (souches et bois mort/sénescent de diamètre supérieur à 50cm) sera déplacé vers des zones de délaissé en bordure du nouvel aménagement (après traitement spécifique des arbres à enjeux pour les Chiroptères et le Lucane cerf-volant). Cette mesure permettra à la fois de déplacer une partie des individus d'Escargot de Quimper et de Lucane cerf-volant (larves) présents dans le bois mort et d'améliorer l'offre en habitats à proximité directe des zones impactées.

Afin de compenser l'impact du projet sur les boisements, plusieurs mesures de reboisement sont prévues :

- Plantation de boisements compensatoires dans le cadre de l'autorisation de défrichage ;
- Restauration de zones humides boisées afin de compenser les impacts du projet sur les zones humides ;
- Création de délaissés boisés au niveau de parcelles inexploitable au niveau agricole ;
- Plantation de vergers pour compenser les impacts du projet sur les arbres fruitiers.

Par ailleurs, 4 ouvrages de type cadre avec banquettes seront mis en place au niveau des 4 ruisseaux traversés par le tracé retenu. Ces ouvrages, sans chute d'eau, permettront la continuité aquatique des cours d'eau et écologiques. En plus des 4 ouvrages avec banquettes, des petits ouvrages seront implantés le long du tracé au niveau des zones humides. Afin de créer de nouveaux gîtes pour les Chiroptères, 2 gîtes spécifiques seront intégrés dans les 4 ouvrages hydrauliques.

Lors des travaux, pour limiter les risques de destruction d'individus par les engins de chantier, des clôtures seront mises en place entre la zone de travaux et les milieux potentiellement favorables. Elles empêcheront les individus de pénétrer sur la zone de chantier. La mise en place et la conservation en bon état de cette barrière seront suivies par un ingénieur écologue.

### VIII.3. PATRIMOINE ET PAYSAGE

Plusieurs mesures seront prises pour intégrer au mieux le projet dans le paysage, notamment :

Sur le secteur de Beg er Roch' :

- Aménagement d'un rond-point au carrefour des RD 782 et RD 769 (création de massifs arbustifs)
- Aménagement des abords d'une maison située à proximité du tracé
- Intégration de la traversée du sentier de Grande Randonnée n°38
- Aménagement du bassin de réception des eaux pluviales

Sur le secteur du Petit Coat Loret :

- Aménagement d'un rond-point (création de massifs arbustifs)
- Intégration des modelés paysagers avec la création d'un verger
- Aménagement des abords des lieux de vie et détail sur les démolitions prévues

Sur le secteur de Pont er Lann :

- Aménagement d'un rond-point (création de massifs arbustifs)
- Intégration des modelés paysagers avec la création d'un verger
- Préservation de l'ouverture visuelle n°2 depuis le circuit de Grande Randonnée n°38

Sur le secteur de La Lande Saint Fiacre :

- Préservation de l'ouverture visuelle n°3 depuis le circuit de Grande Randonnée n°38
- Aménagement des abords d'une maison et des lisières de son jardin situés à proximité du projet

Sur le secteur de Kerrousseau :

- Préservation de l'allée plantée du manoir (ou château) de Kerihuel et création d'un alignement d'arbres
- Aménagement d'un rond-point

- Intégration des modelés paysagers
- Intégration de la traversée du sentier de Grande Randonnée n°38

Sur le secteur de Moulin Baden :

- Aménagement du bassin de réception des eaux pluviales
- Préservation de l'ouverture visuelle n°7 depuis le circuit de Grande Randonnée n°38
- Franchissement de l'Inam : préservation du gabarit du pont et des structures arborées et bocagères longeant la vallée
- Plantation de haies aux abords des maisons d'habitation

### VIII.4. MILIEU HUMAIN

Le projet de contournement de Le Faouët a été optimisé lors de sa conception aussi bien sur la surface d'emprise au sol que sur la localisation du projet afin d'éviter au maximum les impacts sur les réseaux et autres canalisations et d'éviter au maximum les impacts sur l'activité agricole, notamment en minimisant la création de délaissés, l'allongement du parcours et la coupures des parcelles.

Le projet a été aménagé de façon à minimiser les surfaces de délaissés. Les délaissés restant ont ainsi une surface trop petite pour être exploitée. Ils seront donc acquis par le Département, permettant de réaliser les compensations nécessaires au plus près du projet.

Aucun travaux de nuit n'est envisagé, permettant de garantir une tranquillité aux habitants situés à proximités du chantier.

Par ailleurs, le projet induit un dépassement du seuil réglementaire au niveau de Petit Coat Loret.

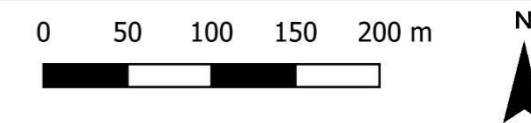
Il est envisagé la construction d'un écran pour protéger cette habitation, cet écran serait implanté entre deux merlons de 2 m de haut prévus au projet.



Source : IGN Géoportail® | Réalisation : AEPE Gingko 2020

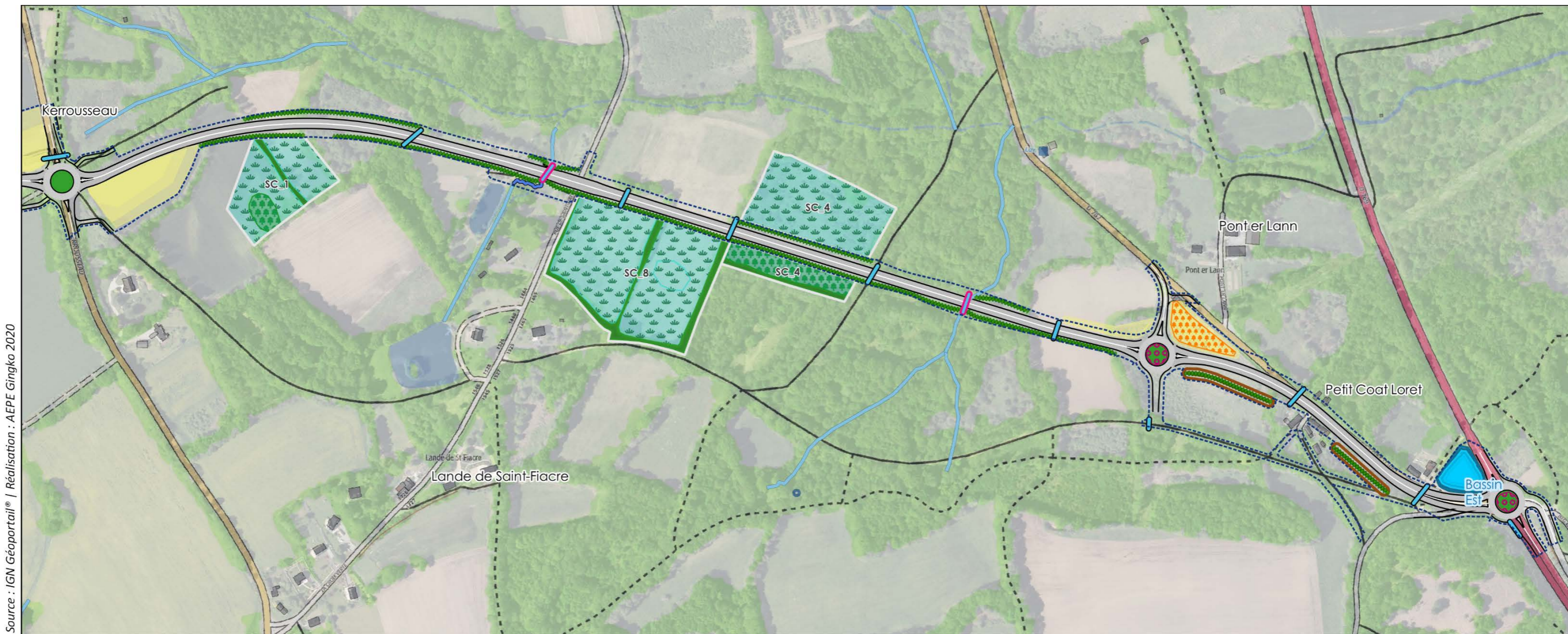


### Plan général des travaux de compensation (secteur ouest)



- |   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: blue; font-weight: bold;">- - - -</span> Emprise du projet</li> <li><span style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Voie à créer</li> <li><span style="border: 2px solid brown; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Merlon</li> <li><span style="background-color: yellow; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Modelé paysager</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 2px solid pink; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Rétablissement des continuités écologiques :<br/>Passage à faune</li> <li><span style="border-bottom: 2px dashed green; width: 20px; display: inline-block;"></span> Plantation de haie</li> <li><span style="background-color: pink; border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Plantaion d'arbustif locaux</li> <li><span style="background-color: orange; border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Plantation de verger</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Site de compensation ZH</li> <li><span style="background-color: lightgreen; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Remise en état de prairie humide</li> <li><span style="background-color: green; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Saulaie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 2px solid blue; width: 20px; display: inline-block;"></span> Rétablissement des continuités hydrauliques</li> <li><span style="border-bottom: 2px solid blue; width: 20px; display: inline-block;"></span> Reméandrage de cours d'eau</li> <li><span style="background-color: lightblue; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Bassin</li> </ul> |
|---|--|--|--|

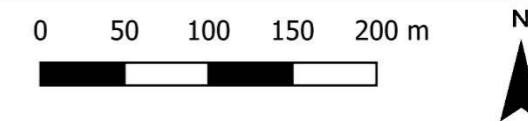
*Localisation des mesures de compensation (secteur ouest)*



Source : IGN Géoportail® / Réalisation : AEPE Gingko 2020



### Plan général des travaux de compensation (secteur est)



- |  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: blue; font-weight: bold;">- - - -</span> Emprise du projet</li> <li><span style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Voie à créer</li> <li><span style="border: 1px solid brown; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Merlon</li> <li><span style="background-color: #d4edda; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Modelé paysager</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid pink; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Rétablissement des continuités écologiques :<br/>Passage à faune</li> <li><span style="border-bottom: 1px dashed green; width: 20px; display: inline-block;"></span> Plantation de haie</li> <li><span style="background-color: #fff3f3; border: 1px dashed pink; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Plantaion d'arbustif locaux</li> <li><span style="background-color: #fff3f3; border: 1px dashed orange; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Plantation de verger</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border: 1px solid gray; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Site de compensation ZH</li> <li><span style="background-color: #e0f2f1; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Remise en état de prairie humide</li> <li><span style="background-color: #e0f2f1; border: 1px solid green; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Saulaie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="border-bottom: 1px solid cyan; width: 20px; display: inline-block;"></span> Rétablissement des continuités hydrauliques</li> <li><span style="border-bottom: 1px solid blue; width: 20px; display: inline-block;"></span> Reméandrage de cours d'eau</li> <li><span style="background-color: #add8e6; width: 20px; height: 10px; display: inline-block;"></span> Bassin</li> </ul> |
|--|--|---|--|

Localisation des mesures de compensation (secteur est)

Le développement d'un projet routier est un processus continu, progressif et sélectif. La synthèse de l'analyse des effets du projet a conduit le maître d'ouvrage à proposer des mesures d'évitement ou de réduction des impacts et, le cas échéant, l'adoption de mesures de compensation. Ces mesures sont présentées dans le tableau suivant.

*Synthèse des mesures et des effets résiduels du projet sur l'environnement*

Sous-thème	Impacts potentiels du projet		Niveau d'impact avant mesures	Description de la mesure	Type de mesure	Effet résiduel
<b>Milieu physique</b>						
Topographie et relief	Mouvement et stockage provisoire de terre		FAIBLE	Réutilisation de matériaux sur le chantier	évitement	TRES FAIBLE
	Déblais et remblais					
Géologie	Décapage des terrains dans les secteurs en déblais et éventuels apports extérieurs de matériaux pour la constitution des remblais		FAIBLE	Mise en place d'un PAE	réduction	TRES FAIBLE
Pédologie	Risques de pollution		FAIBLE			
<b>Milieu aquatique</b>						
Eaux superficielles	Impact sur les continuités hydrauliques		FAIBLE	Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour rétablir les continuités	réduction	TRES FAIBLE
				Amélioration de la morphologie des ruisseaux de Kerly et de Park Charles	compensation	POSITIF
	Risque de pollution en phase chantier		FAIBLE	Mise en place de bassins provisoires	réduction	TRES FAIBLE
	Augmentation du volume des eaux de ruissellement		MODERE	Mise en place de fossés et de bassins de rétention	réduction	TRES FAIBLE
	Risque de pollution accidentelle		FAIBLE	Mise en place de fossés et de bassins de rétention	réduction	TRES FAIBLE
	Risque de pollution chronique		FAIBLE	Mise en place de fossés et de bassins de rétention	réduction	TRES FAIBLE
Zones humides	Perte de surface de zone inondable de 1577 m <sup>2</sup> et de volume de 1 580 m <sup>3</sup>		MODERE	Restauration du champ d'expansion des crues (SC_9)	compensation	TRES FAIBLE
	Destruction de 1,77 ha de zones humides		FORT	Choix du tracé impactant seulement 6% des zones humides de l'aire d'étude	réduction	FAIBLE
		Aménagement et restauration de 4,79ha de prairies et boisements humides répartis sur 4 sites de compensation à proximité directe du tracé		compensation		
Eaux souterraines	Risque de pollution accidentelle		FAIBLE	Mise en place de fossés et de bassins de rétention	réduction	TRES FAIBLE
	Risque de pollution chronique		FAIBLE	Mise en place de fossés et de bassins de rétention	réduction	TRES FAIBLE
	Impact des Déblais - Drainage des eaux souterraine		FAIBLE	Mise en place d'ouvrages hydrauliques pour rétablir les continuités	réduction	TRES FAIBLE
	Impact des Remblais - Tassement du sol		FAIBLE			
<b>Milieu naturel</b>						
Continuités écologiques	Ruisseaux temporaires et leurs ripisylves	Interception de 4 ruisseaux par le tracé retenu	MODERE	Ouvrages hydrauliques avec banquettes et clôtures	évitement	FAIBLE
				Suivi des banquettes	suivi	
	Haies multistrates sur talus connectées au réseau bocager	Interception d'une quinzaine de haies par le tracé retenu	FAIBLE	Plantation de 2 980 m de haies bocagères	compensation	FAIBLE
				Suivi des haies compensatoires	suivi	
Boisement	Destruction de 1,2 ha de boisement soumis à autorisation de défrichement		MODERE	Plantation de 2,4 ha de boisement au titre du défrichement	compensation	FAIBLE
Faune - Habitats	Lucane cerf-volant, Chauves-souris arboricoles, Bouvreuil pivoine, Pic mar, Pic noir, Pic épeichette,	Destruction de 1968m haies (8% de l'aire d'étude)	FAIBLE	Plantation de 2 980 m de haies bocagères	compensation	FAIBLE
				Déplacement et conservation du bois mort	accompagnement	

Sous-thème	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures	Description de la mesure	Type de mesure	Effet résiduel	
	Mésange nonnette, Gobemouche gris, Ecureuil roux, Amphibiens, Lézard vivipare, Escargot de Quimper		Suivi des haies compensatoires	suivi		
	Chauves-souris anthropophiles, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique	Destruction de 10 bâtiments	Installation gîtes à chiroptères dans les ouvrages	compensation	FAIBLE	
			Suivi des gîtes dans les ouvrages	suivi		
	Bouvreuil pivoine, mésange nonnette, Pic épeichette, Escargot de Quimper, Lézard vivipare, Amphibiens	Destruction de 3,73ha de boisements et friches boisées	Reboisement de 3,21ha	compensation	FAIBLE	
			Suivi des boisements compensatoires	suivi		
	Loutre d'Europe, Chauves-souris, Martin-pêcheur d'Europe, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Amphibiens, Anguille, Chabot, Truite	Interception de 4 ruisseaux par le tracé retenu	Ouvrages hydrauliques avec banquettes et clôtures	réduction	TRES FAIBLE	
Suivi des banquettes			suivi			
Lucane cerf-volant	Destruction d'environ 50 vieux chênes	Plantation de 2 980 m de haies bocagères et reboisement de 3,21ha	compensation	TRES FAIBLE		
		Suivi des boisements et haies compensatoires	suivi			
Mélitée du mélampyre, Chauves-souris, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Martinet noir, Amphibiens, Lézard vivipare	Destruction d'environ 3,38ha de prairies et friches humides	Restauration de 3,42ha de prairies humides	compensation	TRES FAIBLE		
		Suivi des zones humides compensatoires	suivi			
Faune – Mortalité et dérangement pendant les travaux	Pic mar, Pic noir, Pic épeichette, mésange nonnette, Gobemouche gris, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Serin cini, Roitelet huppé, Engoulevent d'Europe, Bouvreuil pivoine, Fauvette des jardins, Ecureuil roux	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement	Phasage des travaux de défrichement	évitement	TRES FAIBLE	
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		
	Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin d'Alcathoe, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius,	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement	Suppression de la pollution lumineuse	évitement	FAIBLE	
			Phasage des travaux de défrichement	réduction		
			Déplacement spécifique des arbres à enjeux	réduction		
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		
	Mélitée du Mélampyre	Risque de mortalité lors des travaux de terrassement des prairies et friches humides	FORT	Fauche avec exportation des prairies à Mélitée avant terrassements	réduction	FAIBLE
	Lézard vivipare, Crapaud épineux, Grenouille agile, Grenouille rousse, Salamandre tachetée	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement et de décapage des sols	MODERE	Phasage des travaux de défrichement et de décapage des sols	réduction	FAIBLE
				Mise en place de clôtures temporaires autour des zones de travaux	réduction	
				Déplacement et conservation du bois mort	accompagnement	
	Escargot de Quimper	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement et de décapage des sols	MODERE	Déplacement et conservation du bois mort	réduction	FAIBLE
				Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi	
Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Oreillard gris, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Sérotine commune	Risque très faible de mortalité pour des individus de Pipistrelle commune	TRES FAIBLE	Phasage des travaux de démolition	accompagnement	TRES FAIBLE	
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		
Lamproie de Planer, Truite de rivière, Chabot commun	Risque de mortalité pour les poissons lors des travaux de pose/aménagement des ouvrages	MODERE	Phasage des travaux sur cours d'eau (mise à sec du lit mineur en dehors de la période de frai/émergence)	réduction	TRES FAIBLE	
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		
Hirondelle rustique	Risque de mortalité lors des travaux de démolition	FAIBLE	Phasage des travaux de démolition	évitement	TRES FAIBLE	
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		
Lucane cerf-volant	Risque de mortalité lors des travaux de défrichement	MODERE	Déplacement et conservation des arbres à enjeux	réduction	TRES FAIBLE	
			Déplacement et conservation du bois mort	accompagnement		
			Suivi des mesures environnementales en phase chantier	suivi		

Sous-thème	Impacts potentiels du projet		Niveau d'impact avant mesures	Description de la mesure	Type de mesure	Effet résiduel
Faune – Mortalité routière	Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Natterer, Pipistrelle commune	Risque de collision au niveau des corridors de déplacement coupés par le tracé retenu	MODERE	Ouvrages hydrauliques + boviduc	réduction	FAIBLE
	Martin-pêcheur d'Europe	Risque de collision au niveau des 4 petits vallons humides franchis par le tracé	FAIBLE	Ouvrages hydrauliques	réduction	FAIBLE
	Loutre d'Europe	Risque de collision au niveau des 4 petits ruisseaux franchis par le tracé	MODERE	Ouvrages hydrauliques avec banquettes Pose de banquettes sur 2 ouvrages existants sur l'Inam et le ruisseau de Park Charles	réduction réduction	TRES FAIBLE
	Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rousse et Crapaud épineux	Risque d'écrasement au niveau des 4 petits vallons humides franchis par le tracé	FAIBLE	Ouvrages hydrauliques avec banquettes et clôtures + boviduc Petits ouvrages inférieurs	réduction réduction	TRES FAIBLE
<b>Paysage et patrimoine</b>						
Eléments de végétation structurants	L'emprise du projet engendre la suppression de haies dans ce paysage de bocage dense.		MODERE	Replantation de nouvelles haies aux abords du projet routier (talus) et à proximité des lieux de vie, des sentiers de randonnées et des axes de communication afin de faciliter son insertion paysagère.	accompagnement	FAIBLE
	Le projet vient détruire quelques haies à enjeu fort et moyen qui sont parfois situées à proximité de hameaux.		FORT	Replantation de nouvelles haies aux abords du projet routier (talus) et à proximité des lieux de vie, des sentiers de randonnées et des axes de communication afin de faciliter son insertion paysagère.	accompagnement	FAIBLE
				Création de modelés appropriés (talus) aux abords des lieux de vie pour travailler les perceptions sur la nouvelle route.	accompagnement	
	Le projet intercepte plusieurs fois le passage des chemins de randonnées et de découverte du territoire sans les supprimer.		MODERE	Aménagements (plantation de haies, mobilier, modelés et marquage au sol, ...) pour intégrer au mieux le passage de la route à proximité des chemins de randonnées.	accompagnement	FAIBLE
	Le tracé est situé sur le verger qui va donc disparaître.		FORT	Plantation de vergers entre le Petit Coat Loret et Pont er Lann ainsi qu'à Kerrousseau pour rappeler ce motif rare à l'échelle du fuseau.	accompagnement	FAIBLE
	Le projet vient impacter environ 100 mètres linéaire l'allée plantée au niveau du croisement avec la RD 790. Sur cette zone, le projet est majoritairement en remblai et peut être perceptible depuis l'allée du château.		MODERE	Plantation d'un alignement d'arbres à proximité de la RD 790 sur un merlon	accompagnement	FAIBLE
Urbanisation et axes de communication	Certaines maisons et fermes isolées sont situées sur le tracé du projet. De plus, des perceptions visuelles depuis les lieux de vie proches sont possibles.		FORT	Eloignement du giratoire RD 782 du hameau de Pont er Lann.	réduction	FAIBLE
				Aménagements (plantation de haies, modelés, ...) pour intégrer au mieux le passage de la route à proximité de ces lieux de vie est à prévoir.	accompagnement	
	Cinq intersections entre le projet et des axes routiers existants sont relevées.		MODERE	Aménagements (plantation de haies, modelés, ...) pour intégrer au mieux le passage de la route à proximité de ces axes de communication	accompagnement	FAIBLE
Eléments touristiques et patrimoniaux	Le projet intercepte à trois reprises les itinéraires de randonnées locales.		FORT	Aménagements (plantation de haies, mobilier, modelés, ...) pour intégrer au mieux le passage de la route à proximité des chemins de randonnées.	accompagnement	FAIBLE



Sous-thème	Impacts potentiels du projet	Niveau d'impact avant mesures	Description de la mesure	Type de mesure	Effet résiduel
	Ouverture visuelle n°2 : depuis le GR 28, le projet est visible car il est en remblais par rapport au terrain naturel.	MODERE	Plantation d'une haie pour préserver les perceptions sur le bocage et intégrer au mieux le passage de la route à proximité du chemin de randonnée.	accompagnement	FAIBLE
	Ouverture visuelle n°3 : depuis une randonnée locale, une ouverture visuelle en direction du projet en remblai est possible.	MODERE	Plantation d'une haie pour préserver les perceptions sur le bocage et intégrer au mieux le passage de la route à proximité du chemin de randonnée.	accompagnement	FAIBLE
	Ouverture visuelle n°6 : le projet va modifier le paysage existant depuis cette fenêtre visuelle car il est en partie en remblais, et donc partiellement potentiellement visible. Toutefois, cette ouverture visuelle n'est pas située sur un chemin de randonnée public et n'est accessible que par l'agriculteur ou par les riverains proches.	MODERE	Plantation d'une haie pour préserver les perceptions sur le bocage et intégrer au mieux le passage de la route à proximité de cette ouverture visuelle	accompagnement	FAIBLE
	Ouverture visuelle n°7. Le profil de la route est déblai et repasse en remblai, la fenêtre visuelle en direction du champ et des boisements liés à l'Inam devrait être préservée.	MODERE	Faire perdurer cette ouverture visuelle ponctuelle à proximité de la vallée de l'Inam et aménager les abords du bassin de rétention présent en contrebas.	accompagnement	FAIBLE
<b>Milieu humain</b>					
Réseaux de communication	Perturbation du trafic	FAIBLE	Mise en place d'une circulation alternée	réduction	TRES FAIBLE
	Dépôt de boue sur la chaussée	FAIBLE	Entretien des voies par balayage mécanique	réduction	TRES FAIBLE
Etude agricole et sylvicole	Consommation d'espace agricole pour le projet	MODERE	Choix d'un tracé minimisant la création de délaissés, l'allongement de parcours et les coupures de parcelles	évitement	TRES FAIBLE
	Création de délaissés		Acquisition des petites surfaces de délaissés par le Département	réduction	
	Réduction des surface agricoles pour les équipements de chantier	TRES FAIBLE	Installation des équipements de chantier dans les emprises définitives du projet	évitement	NUL
Contraintes et servitudes techniques	Risque de dégradation des réseaux et de la canalisation de gaz	MODERE	Prise de contact avec les différents gestionnaires des réseaux an amont du chantier et respect des préconisations	réduction	FAIBLE
Cadre de vie et santé humaine	Création de nuisance acoustique lors du chantier	FAIBLE	Absence de travaux de nuit	évitement	TRES FAIBLE
	Production de gaz à effet de serre par les engins de chantier	FAIBLE	Respect de la réglementation et des bonnes pratiques	réduction	TRES FAIBLE

**Le projet de contournement de Le Fauët est le fruit d'un travail concerté entre les acteurs locaux d'une part, et les bureaux d'études techniques d'autre part. Les études ont finalement abouti au projet décrit dans cette étude d'impact.**

**Cet aménagement résulte d'une prise en compte des demandes des élus et des riverains, des enjeux environnementaux et paysagers et des servitudes et contraintes techniques et réglementaires.**

**Le projet a été optimisé de façon à aboutir au meilleur compromis entre les différents enjeux soulevés. L'analyse multicritère des variantes a par ailleurs démontré que la variante choisie est la plus acceptable au regard des critères (enjeux) étudiés dans l'étude d'impact. Aussi, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en place permettent de conclure à l'absence d'impacts significatifs notamment sur la conservation des populations des espèces faunistiques et floristiques utilisant la zone du projet.**

**L'étude d'impact conclut à un impact négatif faible du projet de contournement de Le Fauët sur le territoire étudié (faune/ flore, paysage/patrimoine, milieu humain, milieu physique) et à des impacts positifs pour les usagers de la RD782 et les habitants de Le Fauët.**